

Mention : Recherche comparative en anthropologie, histoire et sociologie.  
(Marseille)

# **Le « pipi sauvage » en ville ou l'insoutenable fluidité des êtres.**

Analyse ethnographique d'une pratique citadine  
et des conditions de sa régulation  
dans l'espace public parisien



## **Synthèse du mémoire**

Mémoire effectué sous la direction de :

Suzanne DE CHEVEIGNÉ et Brigitte MARIN (EHESS)

Marine LEGRAND et Bernard DE GOUELLO (LEESU, ENPC)



OCAPI



laboratoire eau environnement systèmes urbains





## Table des matières

1.	Introduction.....	5
1.1.	Avant tout, qu'est-ce que le pipi sauvage ?.....	5
1.2.	Quels sont les enjeux et les problèmes ?.....	6
1.3.	Méthodes et terrain d'enquête .....	7
1.4.	OCAPI : un programme de recherche sur la gestion des excréments urbains .....	7
2.	Description de la pratique .....	9
2.1.	Pourquoi urine-t-on dans la rue ?.....	9
2.2.	Où, quand, comment urine-t-on dans Paris ?.....	9
2.3.	La spatialité du pipi sauvage.....	10
2.4.	La temporalité du pipi sauvage.....	16
3.	Un problème public.....	20
3.1.	La double peine d'une pratique genrée .....	20
3.1.1.	Le corps des femmes dans l'espace public.....	21
3.1.2.	Questionner les masculinités à l'œuvre .....	23
3.2.	Vivre dans un monde sensible partagé .....	24
3.2.1.	Les sens interpellés.....	24
3.2.2.	La réception des riverains d'une pratique sauvage.....	25
3.2.3.	De l'indifférence à l'altercation .....	26
3.2.4.	Les plaintes et l'organisation entre riverain.e.s .....	27
3.3.	Le traitement politique d'un problème public .....	28
3.3.1.	Les méthodes préventives .....	29
3.3.2.	Les méthodes disciplinaires .....	33
	Bibliographie.....	39

*Note aux lecteurs et lectrices.*

Ce document est la synthèse d'un mémoire de Master 2 réalisé dans le cadre d'un stage de six mois au sein du programme de recherche-action OCAP (Optimisation des cycles Carbone, Azote et Phosphore en ville) coordonné par le LEESU (Laboratoire Eau, Environnement, Systèmes Urbains).

J'ai fait le choix d'utiliser l'écriture inclusive afin de souligner la mixité genrée des pratiques liées à l'urine et dans un souci d'inclusivité.

Toutes les paroles rapportées par les enquêté.e.s sont inscrites en italique entre guillemets.

## 1. Introduction

Nombreuses sont les situations où les passant.e.s éprouvent à un moment donné l'envie d'uriner dans la rue. Lorsque ce besoin survient et qu'aucun cabinet de toilette n'est accessible, trouver le moyen de se soulager peut rapidement devenir une préoccupation pressante. De jour comme de nuit cette problématique sociale soulève un grand nombre d'enjeux. Nous tenterons de les esquisser dans cette synthèse. Celle-ci traite de la question du « pipi sauvage » dans un contexte spécifique : celui du milieu urbain, lorsque des mictions se réalisent en dehors des toilettes publiques ou semi publiques.

Les façons dont nous urinons obéissent à des normes sociales. Que l'on soit assis ou debout, dans des cabinets ou dans un urinoir, les fonctions excrémentielles sont régies par de nombreuses règles et coutumes. Dans cette enquête nous avons choisi d'isoler les mictions du reste des excréments humains pour saisir comment elles prennent corps au sein de l'environnement urbain et ses espaces publics. Ce choix est aussi le résultat d'un constat selon lequel l'urine en milieu urbain se manifeste de façon plus visible et fréquente, au point de constituer aujourd'hui un problème public à part entière.

Plusieurs événements dans l'actualité médiatique<sup>1</sup> racontent comment la pratique du « pipi sauvage » en ville est vectrice de tensions entre l'individu et la collectivité. Entre riverain.e.s incommodés et passant.e.s ne trouvant pas de lieu adapté pour se soulager, les plaintes liées à la miction dans l'espace publics sont nombreuses. En retour, les collectivités locales se saisissent de façon croissante de ce sujet, au croisement entre les enjeux de propreté, de sécurité et d'accessibilité de l'espace public.

Ce contexte nous offre l'occasion de questionner comment l'urine sauvage, en tant que fait social, est une expression des relations sociales urbaines où se confrontent des enjeux de régulation des usages dans l'espace public et des formes spontanées d'appropriation, de représentations et d'imaginaires.

### *1.1. Avant tout, qu'est-ce que le pipi sauvage ?*

Le « pipi sauvage » est une pratique sociale urbaine qui consiste à uriner dans l'espace public hors des espaces officiellement dédiés, soit les toilettes publiques et les toilettes dites « semi-publiques

---

<sup>1</sup> L'implantation durant l'été 2018 d'urinoirs masculins mobiles et la promotion du clip « *Pas pipi dans Paris* » par la municipalité de Paris a provoqué des controverses médiatiques. L'une des controverses étant liée au lieu d'implantation de ces urinoirs masculins mobiles très visibles pour les passant.e.s. « L'urinoir le plus emblématique a été installé quai d'Anjou sur l'île Saint-Louis : un spot au-dessus des quais avec vue sur la Seine et les bateaux mouche... En plein passage touristique et non loin d'une école ». Stéphane Rabut, « La guerre aux pipis sauvages est déclarée », *Flush magazine*, n°1, 2019, p. 15. Dans ce contexte de mauvaise presse liée à la lutte contre cette pratique dite incivile, cette enquête émerge comme une possibilité de mieux comprendre les pratiques, les motivations et besoins des personnes qui urinent dehors.

» que l'on retrouve dans les commerces et lieux de restauration. Cette pratique constitue une infraction au Code pénal.

L'article R632-1 du Code Pénal, modifié par le décret n°2010-671 du 18 juin 2010, –art.4 prévoit et punit de l'amende prévue pour les contraventions de 2e classe le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, y compris en urinant sur la voie publique, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation.

Les épanchements d'urine ont été récemment inscrits au code pénal pour renforcer les moyens de lutte contre les incivilités. Bien que la loi les punisse d'une amende de 68€, nous parlerons ici de « pipi sauvage » plutôt que de « pipi illégal », pour souligner son aspect informel. En effet, « sauvage » est le terme sous lequel cette pratique est couramment désignée, signifiant implicitement son caractère informel et déviant, vis-à-vis de la norme qui consiste à uriner uniquement dans des lieux d'aisance.

### *1.2. Quels sont les enjeux et les problèmes ?*

L'urine est un fluide corporel qui appartient aux excréments et constitue un agent de souillure. Dans le contexte actuel, la réalisation des mictions en dehors des toilettes publiques est un phénomène considéré comme problématique à la fois pour les usager.e.s de l'espace public qui rencontrent des difficultés à trouver des toilettes adaptées à leurs besoins, mais aussi par les autorités publiques et certain.e.s riverain.e.s.

Une fois excrétée l'urine laisse des traces et des odeurs fortes qui peuvent être incommodantes pour les passant.e.s. En effet, le pavage des rues qui fait des villes des espaces très minéralisés donne rapidement aux urines une odeur insoutenable. Le pipi sauvage en ville provoque un retour de la puanteur, historiquement évacué par la mise en place des égouts souterrains, des poubelles, et, justement, l'imperméabilisation des rues... Celle-ci rend inconfortable la vie de certain.e.s riverain.e.s et conduit les pouvoirs publics à se saisir de cette problématique pour tenter de la réguler, notamment en sanctionnant les personnes qui en sont la source.

Les relations entre les riverain.e.s, incommodés par les odeurs et les pratiques associées à l'urine sauvage, et les personnes urinant dans la rue constituent des conflits d'occupation qui dévoilent des oppositions entre différentes appropriations de l'espace public, et posent la question de la cohabitation. Pour les pouvoirs publics municipaux, l'urine sauvage dans la rue perturbe et remet en question l'atteinte des objectifs assignés aux toilettes publiques. La volonté de dompter, ou de domestiquer le pipi sauvage, se manifeste à la fois par des réflexions nouvelles concernant l'implantation de dispositifs sanitaires publics, mais aussi par leur sanction : la verbalisation.

A partir d'un travail ethnographique de plusieurs mois sur la commune de Paris j'ai cherché à comprendre comment certains citoyen.e.s urinent dans l'espace public et quelles sont les raisons qui les y amènent. Comment les toilettes publiques sont-elles perçues et pourquoi choisir de les éviter ?

En étudiant les façons d'uriner dans la rue et les motivations qui les accompagnent, il s'agit à la fois de saisir les réglementations officielles mais aussi les règles tacites qui régissent la pratique du pipi sauvage dans l'espace public. Ce faisant, nous interrogerons les enjeux sociaux que ces gestes représentent pour le vivre ensemble dans l'environnement urbain.

### ***1.3. Méthodes et terrain d'enquête***

L'enquête ethnographique échelonnée sur plusieurs mois (de mars à juillet 2019) fut réalisée à partir d'une méthode qualitative et inductive, dont l'intention est de recenser et de décrire les situations d'urine sauvage. L'urine sauvage, bien que diffuse, se concentre dans certains lieux qui rassemblent des établissements festifs, des regroupements nocturnes et offrent des recoins propices à sa réalisation. L'observation systématique de plusieurs espaces publics urbains, notamment les bords de cours d'eau (Canal de l'Ourcq, Canal Saint-Martin et Quais de la Seine), ainsi que les quartiers de Jaurès, Clichy et Belleville-Ménilmontant, m'a permis de dresser des portraits types de cette pratique dans l'espace public parisien. S'ajoute à l'observation une série d'entretiens avec les occupants de ces espaces dont j'ai interrogé les pratiques, stratégies et représentations.

Par ailleurs, grâce à l'observation et la réalisation d'entretiens auprès des riverains et des commerçants qui habitent ces espaces, il a été possible d'analyser la façon dont est décrit le problème de l'urine sauvage et les différentes stratégies envisagées pour le résoudre. Plusieurs observations et entretiens ont aussi été réalisés avec des élus, des techniciens d'administrations publiques et des agents de sécurité chargés de lutter contre les incivilités, dans l'objectif de recenser les différentes méthodes de régulation. La confrontation des différents discours nous aidera à comprendre une réalité complexe autour d'un fluide corporel qui s'imisce dans les rues et les buissons de la ville.

### ***1.4. OCAPI : un programme de recherche sur la gestion des excréments urbains***

La réalisation d'un stage de six mois au sein du programme de recherche-action OCAPI (Organisation des cycles Carbone, Azote et Phosphore dans les territoires) coordonné par le LEESU (Laboratoire Eau, Environnement, Systèmes Urbains), constitue le cadre de cette enquête qui interroge la pratique du « pipi sauvage » en milieu urbain. L'intérêt porté aux cycles biogéochimiques en ville et en particulier à la gestion des excréments urbains conduit ce programme à ré-ouvrir, un siècle après sa disparition, le débat sur les modalités de gestion des urines et matières fécales en ville et les multiples possibilités de gestion alternative au tout-à-l'égout, communément appelées séparation à la source.

Ce stage prend place au sein de l'axe « Aux toilettes et après ? », qui traite des transformations des pratiques sociales, savoirs, et imaginaires liés à la mise en place de dispositifs de séparation à la source des excréments humains en France. Il est co-encadré par coordonné par l'anthropologue Marine Legrand qui travaille sur l'« écologisation » des pratiques d'aménagement et les rapports urbains au monde vivant, et l'ingénieur et sociologue, Bernard De Gouvello, spécialisé dans l'analyse de la gestion urbaine de l'eau.

Dans ce contexte, l'intérêt porté au statut de l'urine dans l'espace public apparaît comme un moyen de comprendre comment ce problème public est traité politiquement, perçu socialement, et vécu individuellement selon les groupes sociaux.

\*\*\*

Dans ce qui suit nous aborderons ces questions en suivant une progression en trois temps. Il s'agira d'abord de décrire la pratique dans son contexte spatio-temporel à partir de l'observation des citoyen.e.s dans l'espace public. Ensuite nous verrons comment l'urine sauvage s'est constituée en problème public pour les riverain.e.s. Enfin nous verrons comment les administrations publiques se sont dotées de différentes méthodes de régulation, et nous proposerons des pistes complémentaires à celles déjà existantes. Au fil de la synthèse nous mettrons en relation la question des nuisances urbaines avec celles des rapports citoyens au corps, à l'espace, au genre et aux services publics.



## 2. Description de la pratique

---

### 2.1. Pourquoi urine-t-on dans la rue ?

Quelles sont les raisons qui amènent des citoyen.e.s à uriner dans la rue ? Elles sont multiples et varient en fonction des personnes et de leurs besoins spécifiques. De nombreuses personnes m'ont par exemple raconté uriner dans la rue parce qu'aucunes toilettes publiques n'étaient accessibles ou disponibles au moment où le besoin se faisait ressentir. Toutefois ce n'est pas seulement l'absence de commodités d'aisance qui entraîne le pipi sauvage. Lorsque des toilettes publiques existent, pour de nombreuses personnes elles ne répondent pas à leurs attentes. La saleté intérieure, la file d'attente pour y accéder, le sentiment d'insécurité que peut engendrer certaines toilettes fermées et/ou automatisées peut exclure la possibilité de les utiliser pour se soulager. L'inadéquation à certains besoins spécifiques lorsqu'on est accompagné d'enfants ou chargés de plusieurs sacs m'a aussi été rapportée.

Ces raisons varient aussi en fonction de l'appartenance sociale des individus. Plusieurs personnes m'ont ainsi confié préférer payer une consommation dans un établissement semi-public pour utiliser leurs toilettes. Ce recours à des stratégies payantes remet largement en question le droit de tout à chacun de se soulager aux toilettes publiques<sup>2</sup>. Or cette option n'est pas accessible ou acceptable pour tous. Les personnes se trouvant dans des situations de précarité économique ou sanitaire ne pourront pas recourir à cette possibilité. C'est le cas de certaines populations en errance pour qui le recours au pipi sauvage est une contrainte dans un milieu urbain qui leur est souvent hostile.

S'ajoute à cet aspect socio-économique des dimensions temporelles, spatiales et genrées sur lesquelles nous reviendront ci-dessous. Un exemple très récurrent de pipi sauvage concerne les regroupements festifs dans l'espace public, dont la fréquence augmente durant la période estivale, et durant lesquels la consommation de multiples boissons augmente considérablement le besoin d'uriner. La massification du besoin d'uriner à cette occasion pour ces publics festifs m'a amené à faire le constat d'une pratique accrue du pipi sauvage et d'un manque d'aménagements adaptés à ces pratiques.

### 2.2. Où, quand, comment urine-t-on dans Paris ?

Décrire comment le pipi sauvage se réalise dans les rues d'une ville telle que Paris, c'est prêter attention à un environnement à la fois spatial et temporel, mais également social. Au-delà du besoin primaire d'uriner, il s'agit de s'intéresser aux conditions de réalisation de cet acte. Ainsi,

---

<sup>2</sup> Damon, Julien. « Les toilettes publiques : un droit à mieux aménager », *Droit social*, n° 1, 2009, pp. 103-110

lorsqu'une personne urine dans la rue elle éprouve le besoin de se cacher du regard d'autrui. Cette règle sociale de la discrétion semble relever du sens commun. La pudeur constitue une injonction morale communément admise qui s'applique dans l'espace public. Dès lors, pour uriner dans les rues d'une ville les passants et passantes se mettent à l'écart pour dissimuler l'acte excrémental et le rendre le plus imperceptible possible aux yeux des autres.

Ainsi, les individus sont contraints de se trouver un espace d'intimité dans des lieux publics. Une recherche qui peut se transformer en parcours du combattant lorsqu'aucune toilette publique n'est accessible. Pour trouver ces conditions optimales d'intimité et de discrétion que la pudeur requiert, les citoyen.e.s activent une certaine perception de l'espace qui les environne. La recherche d'une prise dans l'espace, comme on cherche une prise d'escalade sur une voie rocheuse, qui nous entraîne à scruter l'espace qui nous environne pour y déceler une disponibilité pratique. Qu'est ce qui dans le champ de l'observable, nous regarde et nous fait signe ?<sup>3</sup> L'activation de cette perceptibilité de l'espace caractérise l'acte d'uriner dans l'espace public. C'est donc la nature même des lieux publics, qui en fonction de leur topo-morphologie, donne la possibilité à un individu d'exécuter les gestes intimes de l'urine.

Si les coins et les recoins sont considérés comme des lieux propices pour uriner, c'est qu'ils sont choisis pour leur topographie et notamment leur relief. De la même façon qu'on dit "aller au petit coin" dans le langage courant, dans la rue on cherche un coin pour se soulager. Il faut d'abord que les lieux le permettent, par leur forme mais aussi par leur luminosité et leur degré de retrait vis-à-vis des flux urbains. C'est donc en relevant les caractéristiques de l'espace qui entoure un individu que ce dernier trouve le relief adéquat, le faible éclairage et l'isolement nécessaire pour se soulager.

### *2.3. La spatialité du pipi sauvage*

La description des dimensions spatiales des lieux où les citoyen.e.s vont uriner m'a amenée à observer que les coins, mais aussi plus largement les murs d'une rue, les espaces végétalisés ou les espaces de transit tels que des escaliers ou une bouche de métro sont régulièrement choisis pour se soulager. Ces micros-lieux propices aux yeux des citoyen.e.s à recevoir leurs urines racontent d'une toute autre façon les espaces de la ville, en dévoilant comment les aspects les plus discrets de la vie sociale en détournent l'usage.

Si les murs ou les coins n'ont pas été pensés pour devenir des lieux d'aisance déjections, c'est bien souvent la concavité des parois de la ville qui font d'un mur, d'un angle, d'un tronc d'arbre, d'une barrière de travaux ou encore d'un retrait d'alignement, les creux dans l'espace et permettent l'urine sauvage. J'ai donc entrepris d'établir un répertoire de ces **espaces extérieurs interiorisés**.

- **Sous les ponts** (fig. 1).

---

<sup>3</sup> Joseph, Isaac, « L'espace public comme lieu de l'action ». In: *Les Annales de la recherche urbaine*, n°57-58, 1992. Espaces publics en villes. p.213

Ces lieux font souvent office d'urinoir par défaut, comme en atteste leur fréquente odeur d'ammoniac.

- **Dans les escaliers** (fig.2).

Les escaliers sur les Quais Saint Bernard près de Jussieu, ou ceux sous l'Eglise de la Madeleine sont des exemples de lieux où l'odeur est parfois difficilement soutenable tellement la fréquence de miction est importante. Un riverain me montre ainsi des escaliers en contrebas du restaurant en bas de chez lui, qui sont, selon ses mots, « un urinoir à ciel ouvert ».

- **Sur les murs ou dans les retraits d'alignement des immeubles.** (fig.3).

- **Entre deux voitures** (fig.4).

Nombreuses sont les femmes que j'ai interrogé à m'avoir répondu qu'elles font majoritairement pipi entre deux voitures.

- **Les espaces boisés et végétalisés** (fig. 5 et 6).

L'exemple des zones de végétation (arbre, arbuste, milieu végétal) revient souvent. « *Partout où c'est vert, j'estime que c'est pas trop mal d'uriner* », me confie un jeune homme. J'observe moi-même que sur les cotés de la place de la Rotonde, tous les emplacements avec des arbustes, des arbres, de la verdure, en général entourés de petites barrières, ont été enjambés pour en faire des endroits de commodités sauvages.

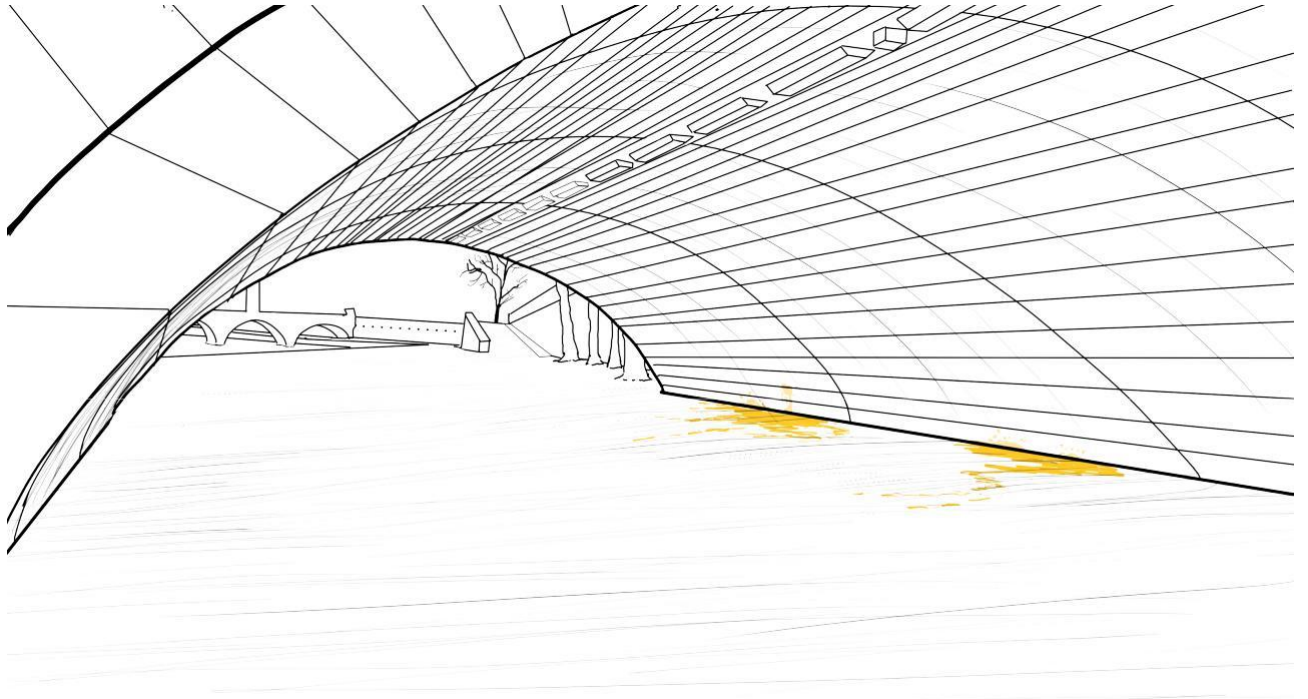


Figure 1 : Croquis d'un pont sur les quais Saint-Michel (5e)

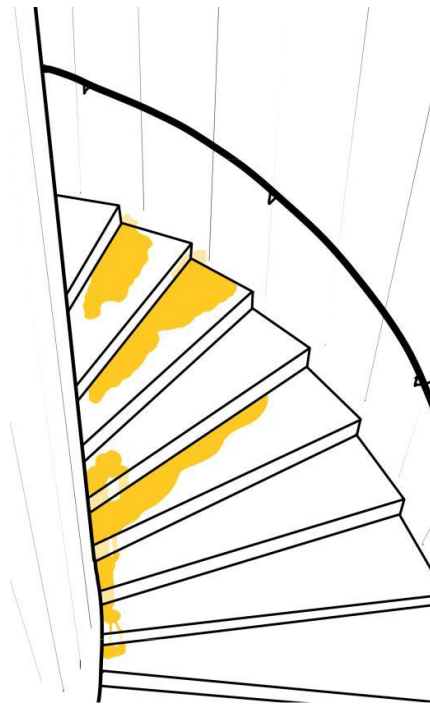


Figure 2 : Croquis escalier Quai Saint-Bernard (5e)

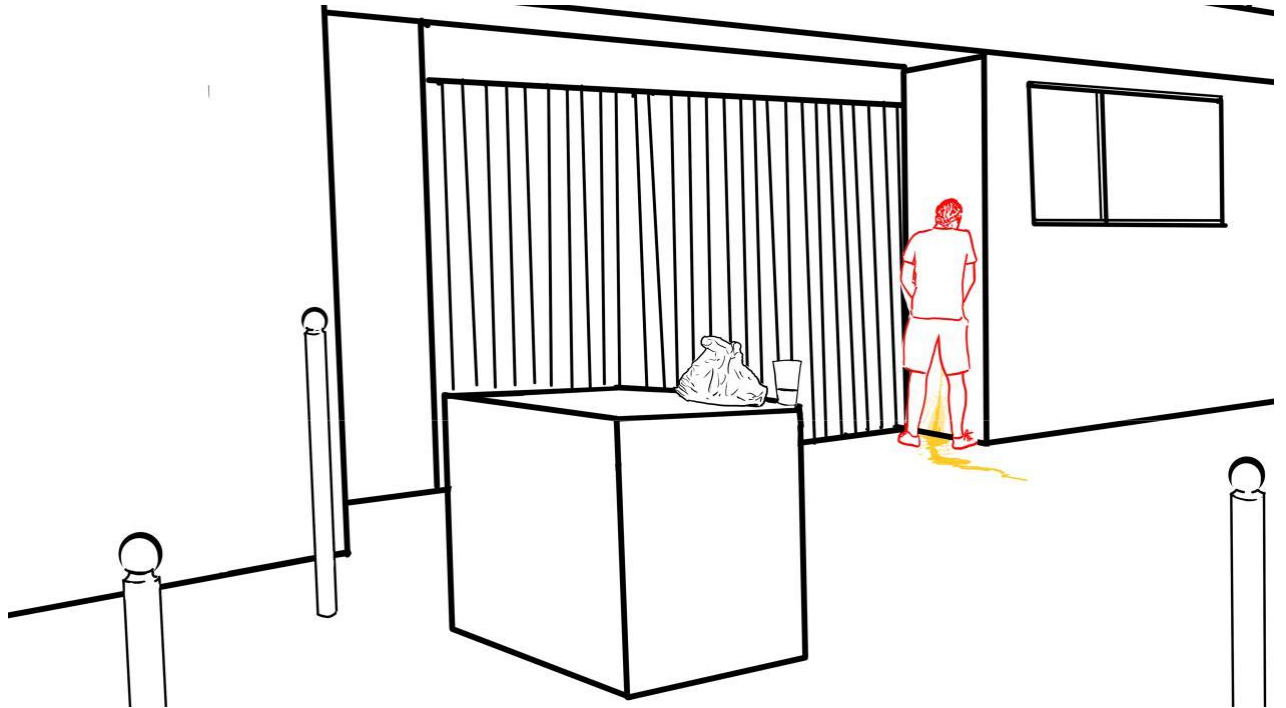


Figure 3 : Croquis d'un homme urinant dans un retraits d'alignement sur le Quai de la Loire (19e)

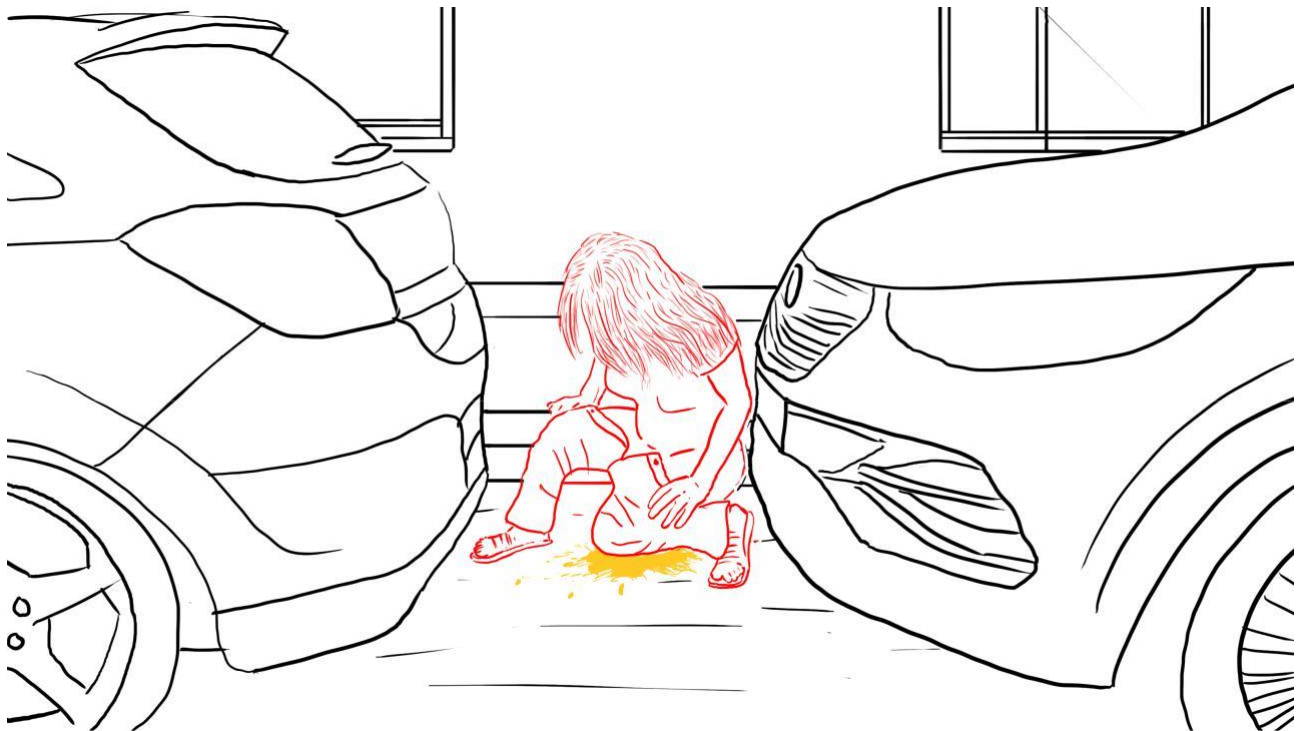


Figure 4 : Croquis d'une femme urinant entre deux voitures (19e)

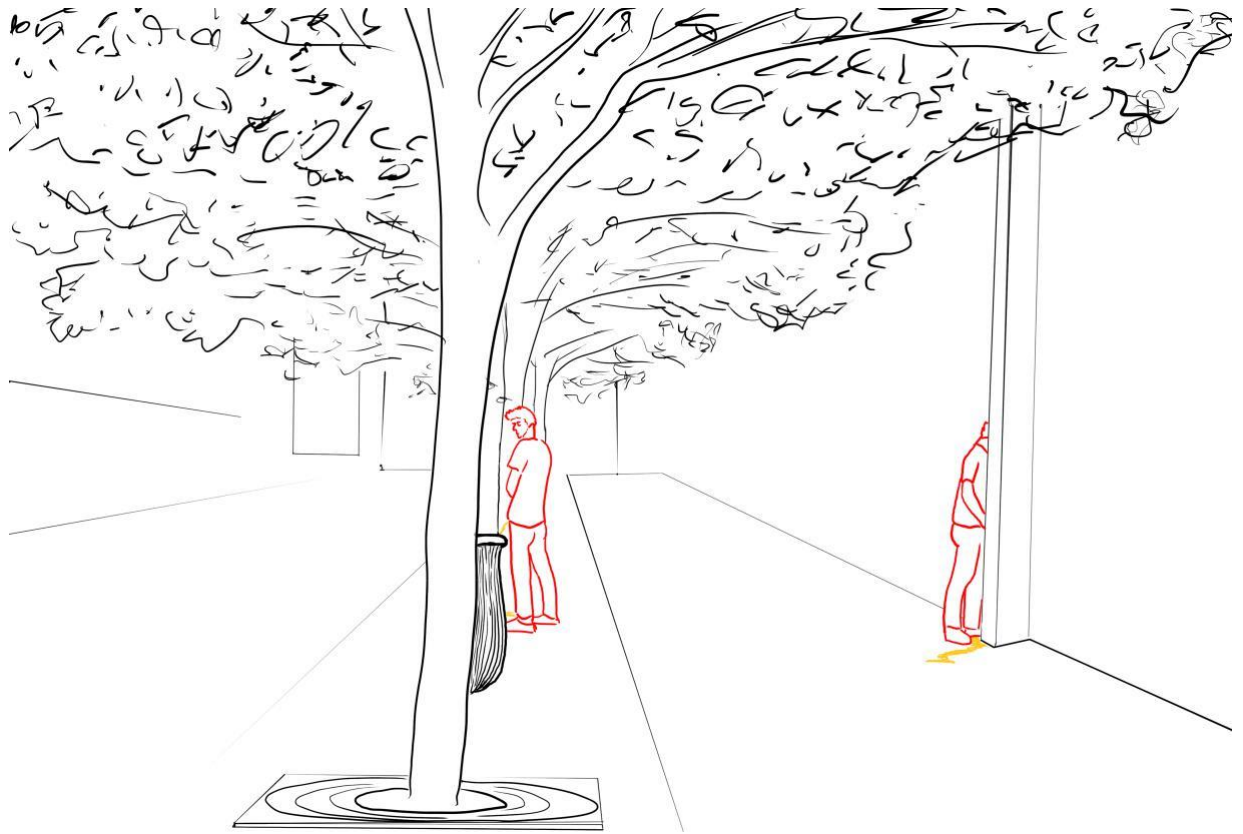


Figure 5 : Croquis de deux hommes urinant rue Henri Noguères (19e)



Figure 6 : Croquis d'un homme urinant dans le Parc de la Villette (19e)

En définitive, tout ce qui produit du relief ou un creux dans l'espace permet de voiler l'acte excrémental et représente un *spot* potentiel pour se soulager. En se cachant et en choisissant un espace discret l'idée est bien entendu d'être le plus tranquille possible, qu'il n'y est « *personne qui puisse m'ennuyer ou me voir* » afin d' « *éviter d'avoir... ce qu'on appelle l'exhibition sexuelle* ». Se cacher pour uriner et trouver un recoin propice constituent des règles d'autorégulation et d'auto-contrainte mues par une *réserve* sociale<sup>4</sup>, qui structurent les façons d'uriner dans l'espace public.

Au-delà de ce constat général, pour certain.e.s enquêté.e.s, certains lieux sont plus propices, ou « *moins pires* » que d'autres. Pour ces derniers, il est plus acceptable et pratique d'uriner sur un espace vert que d'uriner sur le pavé des rues. Qu'il s'agisse d'hommes ou de femmes, je m'aperçois que beaucoup d'entre eux « *essaient de faire ça près d'un arbre ou dès qu'il y a un peu de verdure* ».

Plusieurs hypothèses expliquent la volonté de privilégier les espaces boisés aux espaces minéralisés. Le premier argument mobilisé est l'impression de *nature*. Comme si « *pisser dans l'herbe ou sur un arbre c'était plus naturel* ». S'ajoute à cela une « *sensation de bien-être lorsqu'on urine à l'air libre* » alors que « *pisser dans des toilettes c'est le truc de d'habitude, c'est normal tu le fais depuis que t'es tout petit* ». Uriner sur des espaces végétalisés dans l'espace public semble être un moyen de s'extirper du « *sentiment d'enfermement* » que peuvent procurer les toilettes fermées qui sont alors troquées « *pour cette impression formidable de liberté qui consiste à pisser en pleine nature* ». Bien que l'existence d'une « *nature* » en ville puisse être discutée, elle semble être identifiée aux recoins végétalisés qui contrastent avec la densité minérale du milieu urbain.

Le second argument mobilisé est l'aspect pratique des espaces végétalisés. Pour une femme uriner sur de la terre c'est « *éviter les éclaboussures qu'on peut recevoir en pissant sur le bitume* ». C'est aussi un moyen d'éviter l'écoulement de l'urine sur le bitume qui laisse des traces et peut entraîner de mauvaises odeurs. La terre a cet atout qu'elle absorbe les liquides qu'elle reçoit. De cela découle le dernier argument mobilisé selon lequel « *en pissant dans les espaces verts plutôt que contre les immeubles, ça devient plus respectueux pour les gens qui vivent à l'intérieur* ». Selon cette enquêtée, « *personne n'est fier de pisser sur le bitume. [...] S'il y avait plus de toilettes à sciure, je favoriserais ces toilettes-là. [...] (Quand) tu tires la chasse, il y a toute l'eau du monde qui part* ». Cette conscience écologique formulée chez certains et certaines enquêtées peut être parfois confuse mais constitue un déterminant dans le choix du lieu où uriner. Sans trop savoir pourquoi l'urine serait un bienfait pour « *la terre* » en ville, cette pratique est tout de même perçue comme plus respectueuse parce qu'elle permet à l'urine d'être absorbée<sup>5</sup>.

---

<sup>4</sup> Isaac Joseph, « Prises, réserves, épreuves ». In: *Communications*, 65, 1997. L'hospitalité, p.132

<sup>5</sup> Un jeune garçon me raconte ainsi qu'il a cherché pendant quarante minutes un « *espace vert* » où uriner. Il fait cela parce qu'il « *sent qu'il va pisser et que [selon lui], le bitume n'est pas fait pour recevoir notre urine. [En revanche] la terre est faite pour [l']absorber* ». ».

A partir de ce répertoire des lieux les plus fréquentés pour uriner, apparaît donc une hiérarchisation des espaces. La souillure que peuvent produire les mictions dans l'espace public est considérée et représentée comme moins polluante et contraignante sur un espace « naturel » que sur un espace goudronné.

Outre le répertoire des micro lieux de l'urine sauvage, celle-ci possède également ses polarités. Ainsi il convient de distinguer les espaces publics centraux (au centre d'une place ou d'une rue), périphériques (à la circonférence), et de passage (trottoirs et voies de circulation) pour saisir dans quels espaces l'urine sauvage est perçue comme possible. J'ai ainsi constaté que ce sont les espaces périphériques au centre d'une place, d'une rue, ou d'une avenue, qui sont les plus propices à l'urine aux yeux des citadins. Cette recherche d'une périphérie, d'un décentrement par rapport aux lieux d'activité et de passage, expose donc par principe les impasses et petites rues perpendiculaires aux grands axes.

Dès lors, l'architecture des villes, des bâtiments mais aussi des espaces publics et espaces verts, entraîne nécessairement la création de micro-lieux de l'urine, en structurant des *prises* dans l'espace pour les citadin.e.s. L'agencement entre les immeubles et la rue construit des modalités de visibilité et d'invisibilité de l'espace. Ce conditionnement de l'espace urbain est décrit par Gilles Deleuze dans un passage cité en exergue de l'article *Reprendre la rue*, d'Isaac Joseph :

« Si les architectures, par exemple, sont des visibilitées, des lieux de visibilité, c'est parce qu'elles ne sont pas seulement des figures de pierre, c'est-à-dire des agencements de choses et des combinaisons de qualités, mais d'abord des formes de lumière qui distribuent le clair et l'obscur, l'opaque et le transparent, le vu et le non vu. »<sup>6</sup>

La fermeture de l'espace est un paradoxe nécessaire de l'espace public. Si le caractère public de l'espace se mesure à son ouverture, la fermeture de l'espace et son invisibilité est ce qui est recherché pour uriner dans l'espace public et permis par les aspérités de l'architecture.

Enfin, la spatialité de l'urine sauvage s'appuie sur un savoir, elle se construit au cours du temps. Que des personnes restent longtemps dans un même espace public ou qu'elles soient de passage, des habitudes ressurgissent au moment d'uriner. Plus la connaissance de l'espace où ils se trouvent est fine plus ils semblent avoir des *endroits de prédilection*. Une fois qu'un *spot* à urine est découvert les citadin.e.s peuvent y revenir plusieurs fois dans une même soirée. En somme, si l'urine dont nous parlons ici est « sauvage », il s'agit d'une pratique qui demande une certaine organisation.

#### ***2.4. La temporalité du pipi sauvage***

La temporalité de la vie sociale urbaine constitue aussi un aspect essentiel pour décrire les situations de pipi sauvage. Dans cette enquête je me suis principalement focalisée sur deux rythmes

---

<sup>6</sup> Deleuze, Gilles, *Foucault*, Editions de Minuit, 1986, p.64.



temporels spécifiques : celui des cycles saisonniers annuels et celui de l'alternance entre le jour et la nuit.

L'urine sauvage s'inscrit dans une temporalité annuelle spécifique. L'augmentation de la fréquentation des lieux publics à l'arrivée des beaux jours entraîne l'augmentation de la fréquence des mictions. Une jeune femme me confie ainsi que « *les après-midi plutôt ensoleillées et les nuits chaudes sont des moments propices* ». Le changement de saison opère donc un changement d'usage de l'espace public et engendre une forme de *détente corporelle*. Yveline Lévy-Piarroux soulignait dans ses observations que les saisons chaudes sont des moments de laisser-aller social<sup>7</sup>. Porter moins de vêtement permet de se dénuder plus facilement lorsqu'il s'agit d'uriner dans l'espace public. Toutes ces caractéristiques temporelles rendent davantage possibles le pipi sauvage au printemps et durant l'été.

La saisonnalité des comportements sociaux n'est pas la seule à permettre des formes d'arrangement sur l'expression des activités corporelles dans l'espace public. La nuit urbaine est les soirées qu'elle accueille durant les week-ends ajoutent à la dimension saisonnière un contexte supplémentaire au relâchement des normes. Les pratiques de pipi sauvage dans l'espace public se multiplient la nuit pour plusieurs raisons. Tout d'abord la nuit engendre un changement de régime de visibilité. En effet l'affaiblissement de la lumière du jour permet l'obscurité nécessaire pour uriner dans la rue. Dès lors j'ai observé systématiquement qu'une fois la nuit tombée la fréquence de pipi sauvage augmente. La nuit semble condenser une temporalité socialement perçue comme propice à l'urine et permet plus facilement de se protéger de l'embarrassante confrontation avec le regard d'autrui.

En deuxième lieu la nuit estivale déclenche un investissement accru de l'espace public, qui se caractérise par des rituels de socialisation. Au rythme pendulaire et répétitif du schéma travail-domicile de la journée se succède un rythme nocturne festif qui modifie la circulation des flux humains, et par suite, des fluides corporels. Se réunir dans des lieux ouverts semble une façon de se mettre à l'aise et marquer une *pause* avec les activités diurnes.

Ces rassemblements que génèrent les soirées de fin de semaine dans l'espace public semblent être des « occasions sociales »<sup>8</sup> pour les citoyen.e.s de se rencontrer et de s'organiser de façon plus ou moins formelle autour de lieux publics spécifiques (canaux, quais de Seine, places publiques, jardins et parcs...). Cette installation provisoire dans l'espace public à l'occasion de pique-nique, de fêtes ou de soirées entraîne des phénomènes de saturation d'équipements publics tels que les toilettes. Les soirées urbaines sont souvent des moments où la queue devant les toilettes publiques s'allonge et peut dissuader plus d'un.e citoyen.e.s à les utiliser.

---

<sup>7</sup> Yveline Lévy-Piarroux, « Dehors/dedans: les lieux de l'urbanité ». In: *Espaces Temps*, 33, 1986. Voyage au centre de la ville. Éloge de l'urbanité. p. 22.

<sup>8</sup> « Une occasion sociale est une affaire, un événement, ou une entreprise de large amplitude, limitée spatialement et temporellement, en général aménagée par un équipement fixe. Une occasion sociale fournit le contexte social dans lequel de nombreuses situations et leurs rassemblement sont susceptibles de se former, de se dissoudre et de se former à nouveau. Un modèle de conduite tend à y être reconnu comme approprié, quand il n'est pas, comme souvent officiel ou programmé - un « schéma de comportement durable ». Comme exemples d'occasions sociales, on peut citer la réception publique, le pique-nique, ou la soirée sociable ». Erving Goffman, *Comment se conduire dans les espaces publics, Notes sur l'organisation des rassemblements*. Economica [1963], 2013, p.18

La soirée entendue comme fête nocturne est ce *moment* qui altère les régimes ordinaires d'attention sociale. Une jeune femme sur les quais de Seine m'explique : « *c'est comme ça que ça marche lorsqu'on fait une soirée, on se trouve un spot, on y reste en groupe, et toute la soirée on la passe là. Jusqu'au départ vers un bar, un club, ou vers chez soi pour les plus fragiles (rire)* ». Elle était assise autour d'un cercle d'ami.e.s à « *prendre l'apéro* » pour commencer la soirée. Comme beaucoup de groupes le long des cours d'eaux, on se sédentarise pendant quelques heures pour y passer la soirée. Au moment où se constituent les rituels festifs, quelques mètres plus loin se constituent des micros lieux dédiés à l'urine.

L'absorption de boissons, en particulier alcoolisés, est une pratique largement partagée durant ces rassemblements nocturnes. Elle influence directement la pratique du pipi sauvage puisque de façon évidente, plus on boit plus on urine fréquemment. De plus, en buvant de l'alcool les individus modifient leur attitude<sup>9</sup> et n'appliquent plus nécessairement les injonctions ordinaires de l'autocontrainte et du refoulement des pulsions. L'alcool joue donc un rôle sur la contagion du besoin d'uriner par ses fonctions désinhibantes qui modifient les attitudes que l'on adopte envers soi et les autres. La soirée festive marque donc une temporalité spécifique qui bouscule les convenances par l'ébullition collective de la foule et des effets de l'alcool et autres psychotropes.

Cet espace-temps des rassemblements festifs engendre aussi des sociabilités spécifiques : durant ces festivités nocturnes s'opère une forme de mimétisme social. C'est parce que les personnes qui nous accompagnent durant la soirée urinent dans la rue que l'on s'en octroie aussi plus facilement le droit. La contagion du pipi sauvage n'est donc pas seulement la conséquence de la boisson collective mais s'explique aussi par des effets de groupe et de *fit in*<sup>10</sup>. Et la solution trouvée vis-à-vis de l'envie d'uriner face à l'absence ou la saturation de toilettes publiques est collectivement générée.

L'« urine festive » que produit ces activités nocturnes se caractérise en outre elle-même par une occasion supplémentaire de sociabilité. Le fait que l'on s'accompagne entre personnes du même cercle social pour uriner constitue un autre aspect de l'« urine festive ». Un jeune homme me raconte par exemple faire « *des teams pour trouver l'endroit idéal et uriner ensemble* ». De la même façon entre femmes on s'accompagne aussi à plusieurs pour uriner<sup>11</sup>. Une autre personne me confie « *faire la queue aux toilettes avec tout le monde et en profiter pour sympathiser* ». Bien que ces formes de sociabilité soient distinctes en fonction du genre, puisque qu'on s'accompagne souvent entre personnes du même genre, il semble que le rituel de miction soit une occasion supplémentaire de sociabilité.

\*\*\*

---

<sup>9</sup> *Ethos* est un mot grec qui signifie le caractère habituel, la manière d'être, les habitudes d'une personne.

<sup>10</sup> Le concept de *fit in* d'Erving Goffman est « la règle de conduite qui semble être commune et qui oblige les participants à se fondre dans la situation sans se faire remarquer ». Pour cela il doit respecter selon Goffman l'esprit ou l'*ethos* de la situation.

<sup>11</sup> D'autres raisons expliquent le fait que les femmes s'accompagnent entre elles pour uriner que je développe dans la dernière partie de cette synthèse.

En m'attachant à décrire les situations de pipi sauvage dans l'espace public parisien j'ai tenté de constituer une catégorie de mictions qui se caractérise par ses dimensions spatiales, temporelles et sociales. Expliquer les motifs du pipi sauvage revient à élaborer une typologie des « pipis sauvages » en fonction des motivations et des besoins citoyen.e.s. J'ai ainsi cherché à distinguer ce que j'appelle l'« urine festive » d'autres types de pipi sauvages plus isolés, individuels ou diurnes. Dans cette enquête j'ai donc choisi de me concentrer principalement sur l'urine festive et ses répercussions au niveau politique et social, en laissant de côté d'autres catégories de miction telle que celle des personnes en situations de précarité sanitaire. Cela constituerait un autre terrain qu'il serait pertinent d'approfondir puisque ce ne sont pas les mêmes types d'occupation de l'espace public ni les mêmes enjeux politiques et sociaux.

Cette production d'une typologie des mictions dans l'espace public m'a permis d'élucider comment ces rituels festifs qui engendrent des mictions répétées et souvent aux mêmes endroits constituent des nuisances urbaines pour les habitant.e.s de la ville. Ces comportements festifs peuvent aussi être synonyme de débordement (nuisances sonores et olfactives) pour les riverain.e.s et produisent des frictions entre habitants. C'est donc précisément parce que l'urine sauvage semble trouver un terreau fertile lors de rituels festifs nocturnes qu'elle constitue un problème pour les riverain.e.s de nombreux quartiers parisiens.

Après avoir observé le pipi sauvage sur le terrain je me suis donc intéressée à son impact, notamment aux plaintes formulées par le voisinage et la façon dont ce fait social s'est constitué comme problème public urbain.

### 3. Un problème public

L'accomplissement des nécessités physiologiques liées à la miction en milieu urbain a une incidence sur le déroulement de la vie ordinaire. Elle constitue un problème pour les citoyen.e.s qui éprouvent l'envie d'uriner mais ne trouvent pas toujours d'équipements publics, gratuits, accessibles, propres, inclusifs, répondant à leurs besoins spécifiques. Et rajoute une difficulté supplémentaire dans la vie quotidienne des citoyen.e.s pour qui trouver un endroit convenable où se soulager peut constituer une charge mentale. Lorsque l'urine est sauvage, elle expose les passant.e.s à des situations d'exhibition et de malséance qui fait l'objet de plaintes de la part des riverain.e.s qui y sont confrontés quotidiennement. Elle constitue dès lors un problème d'ordre public pour les pouvoirs municipaux, à qui revient la responsabilité d'y remédier.

Dans cette partie je vais tenter d'analyser cette pratique sociale en ce qu'elle a de problématique depuis sa réalisation jusqu'à sa réception et son traitement politique. Pour cela j'ai choisi d'interroger en premier lieu le fait social du pipi sauvage sous l'angle du genre. Puis je tenterai de comprendre les plaintes que l'urine sauvage engendre pour les riverain.e.s qui y sont confrontés. Enfin j'analyserai comment les pouvoirs publics tentent d'y remédier par des méthodes allant du nettoyage des rues aux sanctions disciplinaires envers les personnes urinant dans l'espace public.

#### *3.1. La double peine d'une pratique genrée*

C'est en observant les différences entre les façons d'uriner chez les hommes et chez les femmes que j'ai pu établir un certain nombre de distinctions genrées<sup>12</sup>. La différence des attitudes du corps vis-à-vis de l'urine est genrée. Les plus grandes difficultés que ressentent les femmes à pouvoir uriner dans l'espace public (qu'il s'agisse d'uriner dans des toilettes publiques ou dans la rue) indique qu'il existe une inégalité genrée d'accès à cette pratique pourtant primordiale et soulève la question du corps des femmes dans l'espace public. Nous questionnerons comment le besoin d'uriner est vecteur d'inégalités sociales, d'accès aux toilettes et plus largement à l'espace public.

---

<sup>12</sup> Attention à ne pas confondre genre et femme et genre et sexe. Le genre est une « variable descriptive » qui permet, dans cette enquête, de produire des « indicateur sexués ». Le genre est « un système de bicatégorisation hiérarchisée entre les sexes (hommes/femmes) et entre les valeurs et représentations qui leur sont associées (masculin/féminin) ». Définition extraite de Bereni, Laure et al., *Introductions aux études de genre*, De Boeck, 2012, p.7, et cité par Blidon Marianne. « Genre et ville, une réflexion à poursuivre ». In: *Les Annales de la recherche urbaine*, N°112, 2017, p.6.

### 3.1.1. Le corps des femmes dans l'espace public

Pour parler de la pratique des mictions pour les femmes dans l'espace nous pouvons déjà faire le constat d'une différence fondamentale dans la posture qu'elles adoptent par rapport aux hommes. Les femmes dans les sociétés occidentales sont éduquées à uriner assises ou accroupies et les hommes à uriner debout. Cette gestuelle sous-entend qu'elle dévoile d'avantage leurs corps que les hommes. C'est sans doute pour cela que dans les toilettes publiques elles n'ont que des cabines individuelles et cloisonnées comme possibilité pour uriner (à la différence des hommes qui ont des urinoirs).

S'ajoute à cette posture l'ordre des convenances sociales qui considère que les femmes se doivent d'être pudiques en adoptant un comportement de réserve lorsqu'elles réalisent leurs besoins naturels. Cette injonction socialement genrée de la pudeur, liée ici à sa nudité, me semble être un marqueur de la régulation des corps, de leur apparence dans la sphère publique. Le corps des femmes est un enjeu de sexualisation qui même dans les actes physiologiques les plus basiques se doit d'adopter une attitude réservée qui rend son dévoilement tabou. A ce titre il est plus attendue d'une femme qu'elle urine dans des toilettes qu'un homme. Cette construction sociale des normes de genre est le fruit du regard que la société porte sur le corps des femmes et influence considérablement le comportement qu'elles adoptent face à l'envie d'uriner.

Un corps féminin se dénudant pour uriner dans la rue, non seulement récolte des regards réprobateurs, mais éveille un sentiment de honte et de dégoût pour certaines femmes. L'inquiétude récurrente des femmes d'être vue en train d'uriner s'explique par les représentations sexuées du corps des femmes et des normes de conduites qu'elles sont censées adopter. Or l'image d'une femme urinant dans l'espace public semble être une outrance davantage répréhensible que pour les hommes. Comme si uriner pour une femme reviendrait à polluer sa féminité et nuire à l'image sexualisée et érotisée de son corps<sup>13</sup>.

Par pudeur, beaucoup de femmes n'iront pas uriner dans la rue. Elles vont préférer attendre que vienne leur tour dans un lieu fermé. Mais la queue aux toilettes pose un problème majeur. Les files d'attentes sont plus longues chez les femmes que chez les hommes jusqu'à devenir interminables dans les lieux de grands rassemblement. Cette inégalité de genre face au temps d'attente aux toilettes s'explique, entre autres choses, par la dimension des toilettes<sup>14</sup>. Dans la majorité des cas la surface des toilettes pour les femmes est souvent égale à celle des hommes dans les lieux publics. Or, le système assis que requiert les femmes pour réaliser leurs besoins naturels prend plus de place que les urinoirs masculins. Cette répartition inégale de la surface des toilettes participe à l'amplification des inégalités femmes/hommes face à l'urine<sup>15</sup>.

Outre l'architecture des toilettes d'autres aspects expliquent pourquoi une femme peut prendre plus de temps qu'un homme aux toilettes. Premièrement, elles sont souvent plus chargées (plusieurs sacs, enfants à charge, poussettes...) et les vêtements représentent une contrainte plus marquée pour les femmes. De même, le renouvellement de dispositifs liés aux règles et le fait de s'essuyer presque systématiquement entraîne des manipulations et un temps supplémentaire aux toilettes. Enfin, elles font souvent face à des toilettes sales, oppressantes, où il n'y a plus de papier toilettes où pas de

<sup>13</sup> « Uriner dans la rue pour une femme, ce n'est pas sexy ! » me confie un jeune homme.

<sup>14</sup> Biarrotte, Lucile, « Les toilettes : constructions spatiales et sociales », TEDx Champs Elysées Women, Youtube, 29 novembre 2017.

<sup>15</sup> Par exemple, lorsque chez les femmes on ne va trouver que cinq cabinets de toilettes, chez les hommes, pour la même surface, il y aura deux cabines et quatre urinoirs. Ce qui diminue considérablement le temps d'attente pour accéder aux toilettes.

poubelles etc... Le sentiment de contamination que provoque la saleté peut opérer une forme de répulsion chez les femmes. La majorité d'entre elles vont se résoudre à choisir des toilettes semi-publiques payantes plutôt que des toilettes publiques<sup>16</sup>. Payer pour aller aux toilettes, est une solution pour de nombreuses femmes disposant d'une situation économique stable et des revenus réguliers. Pour d'autres, payer pour aller aux toilettes est impensable, par principe ou par incapacité économique. Enfin c'est aussi parce que plusieurs d'entre elles ont essuyé des refus réguliers d'utiliser des toilettes semi-publiques, qu'elles éprouvent une certaine honte ou une lassitude à demander l'accès aux toilettes. Tous ces éléments participent à faire de ces espaces « des espaces de cauchemar<sup>17</sup> » vecteur de stress, de maladie<sup>18</sup> et d'exclusion pour les femmes.

Dès lors, une petite partie des femmes que j'ai interrogé me confient parfois préférer uriner dans la rue plutôt que faire la queue des toilettes publique<sup>19</sup>. Elles vont alors faire appel à une diversité des postures et de techniques développées au fil des expériences. Pour plusieurs d'entre elles *la technique de la chaise* qui consiste à uriner contre quelque chose<sup>20</sup> est la plus commode et permet de s'adapter à plusieurs territoires à la fois. Pour d'autres être *accroupie entre deux voitures* ou dans des espaces végétalisés permet d'être le plus invisible possible. La façon de se cacher dans la rue et la posture adoptée pour uriner est donc déterminée par le genre de la personne qui urine.

Si l'acte d'uriner n'est pas une invitation à des offenses ou des actes sexuels, la nudité d'une femme dans la rue peut pourtant être perçue comme un signe de provocation de l'ordre des convenances et donc une invitation à la moquerie, au jugement voir au harcèlement sexuel. Une jeune femme me confie à ce titre qu'elle a « *failli se faire violer sur un parking par neuf mecs. Ça a été assez horrible. J'ai dû faire la dingue, m'écorcher, essayer de me vomir dessus, pour qu'ils me laissent tranquille. Voilà j'étais pas partie très loin pourtant, c'était une cinquantaine de mètre maximum* ». La peur d'être surprise en train d'uriner par un intrus semble habituer les femmes qui urinent dehors à élaborer des stratégies comme le fait d'uriner en groupe. Ces stratégies collectives de solidarité suggèrent la protection mutuelle. Elles y vont à deux ou plus pour se mettre en quête d'un lieu où uriner.

Ces différentes stratégies de solidarité et d'évitement représentent des injonctions à devoir « *faire gaffe* » et à « *prendre ses précautions* », et participent à l'élaboration d'un « rite de la sociabilité » et de « rituels interpersonnels<sup>21</sup> » mais normalisent d'une certaine façon les violences faites aux femmes. Il m'est aussi arrivé de voir des hommes accompagner des femmes souhaitant uriner dans la rue. Ces jeunes femmes me confient se sentir plus protégées par une présence masculine. Qu'il s'agisse d'une solidarité féminine ou de protection masculine de femmes, uriner dans la rue sous-entend prendre plus de risques pour les femmes.

---

<sup>16</sup> « *Je ne vais plus dans les toilettes publiques, elles sont trop sales. Les hommes qui n'ont pas réussi à uriner dans la cuvette se permettent d'en mettre partout. Alors quand on passe après t'imaginer pas...* ». Extrait d'entretien avec une jeune femme.

<sup>17</sup> Moore, Sarah et Breeze, Simon, « Spaces of Male Fear: The Sexual Politics of Being Watched », *British Journal of Criminology*, Vol. 52, No. 6, 2012.

<sup>18</sup> Les femmes étant habituées à se retenir d'uriner en attendant de trouver un lieu fermé, peuvent contracter des maladies auxquelles elles sont malheureusement plus exposées (cystite, infections urinaires ou hyperactivité de la vessie).

<sup>19</sup> Nombreuses sont les femmes qui n'urinent pas systématiquement dans la rue, mais qui le font seulement le soir et la nuit tombée.

<sup>20</sup> « *L'idéal c'est quand même quand c'est pas du béton, mais de la terre, parce que c'est chiant d'avoir les éclaboussures sur les pieds. Après je développe des techniques pas mal, sur les voitures ou contre les murs, je me mets le dos collé au mur, en chaise quoi. Comme ça mes pieds sont plus loin des éclaboussures. Mais bon y en a toujours un petit peu, rooh ça rafraîchit quoi !* ». Entretien avec une jeune femme de 23 ans.

<sup>21</sup> Goffman, Erving, *op.cit.*, p.63.

Les représentations sexuées de la sécurité sont liées à « l'idée fort répandue selon laquelle les femmes seraient naturellement plus 'vulnérables' que les hommes<sup>22</sup> » participe à la responsabilisation des femmes, à qui il revient de *faire attention* lorsqu'elles sont seules dans l'espace public. Ce phénomène participe à l'exclusion de fait des femmes de l'espace public contemporain et est particulièrement visible lorsqu'on aborde la question de l'urine et permet d'affirmer combien il est urgent d'adapter les lieux d'aisances à leurs besoins. Dans un contexte où l'évolution de l'occupation de l'espace public entraîne de nouvelles pratiques sociales, le pipi sauvage apparaît comme une entrée pour reconsidérer notre rapport au corps, à l'espace, au genre et aux services publics.

### 3.1.2. Questionner les masculinités à l'œuvre

L'idée socialement admise selon laquelle il est plus facile pour les hommes d'uriner dans la rue renforce cette idée d'un *privilège* masculin par rapport aux femmes. S'il semble plus facile pour les hommes d'uriner dans la rue « *parce qu'ils n'ont qu'à ouvrir leur braguette* » (les vêtements considérés comme masculins favorisent l'acte d'uriner par la présence d'un dispositif d'ouverture rapide et partielle); s'ajoute à cela, la considération selon laquelle l'acte en lui-même concentre des attitudes réservées au genre masculin.

Ces prescriptions de genre admettent qu'il est plus normal pour un homme d'uriner dans la rue que pour une femme. Elles participent de la définition d'une forme hégémonique de la masculinité et de la féminité. En urinant dans la rue, les femmes semblent adopter un rôle masculin. Cette considération se confirme d'autant plus face à l'idée stéréotypée selon laquelle les femmes n'aiment pas uriner dans la rue alors que les hommes y prendraient plaisir. Ces représentations socialement générées posent problèmes et doivent être abordées d'un point de vue critique. Trois hypothèses seront donc envisagées pour expliquer ces prescriptions de genre et les représentations sociales qu'elles impliquent pour l'urine sauvage. La première consiste à aborder de façon réflexive le sentiment de liberté que confère l'acte d'uriner en plein air. La seconde soulève la question d'une masculinité virile performée au moment de l'urine et la dernière reprend l'idée selon laquelle les hommes seraient moins éduqués à la frustration que les femmes.

Ce privilège des hommes qui peuvent pisser « *là où ils veulent, quand ils veulent, parce qu'ils sont moins pudiques, alors que nous on est obligé de se dénuder* » est ressentie comme profondément inégalitaire. La question de la posture est une piste pour comprendre cette soi-disant facilité d'uriner dans la rue pour les hommes qui « *reste debout* » et peuvent stopper l'acte rapidement.

L'hypothèse selon laquelle, uriner debout en plein air est associée à une posture de puissance performant une forme de masculinité en position dominante, renvoie à un idéal de la virilité, associée à l'animalité du marquage territorial. Ces postures représentées comme étant masculines mettent en scène « *une masculinité visible, exacerbée et corporelle* <sup>23</sup> ». L'association de l'urine sauvage à une façon d'éprouver sa masculinité correspond à une construction sociale qui mériterait d'être approfondie. Toutefois cette hypothèse de la masculinité fondée sur une virilité corporelle nous informe sur cette « *virilité privilège* » dont d'autres formes de masculinité et de féminité semblent dépourvus.

---

<sup>22</sup> Lieber, Marylène, *Genre, violences et espaces publics. La vulnérabilité des femmes en question*. Presses de Sciences Po, 2008, p. 13.

<sup>23</sup> Rivoal, Haude, « Virilité ou masculinité ? L'usage des concepts et leur portée théorique dans les analyses scientifiques des mondes masculins », *Travailler*, n°38, 2017/2, p. 146.

Les prescriptions de genre induites par le virilisme substantiel présent dans l'acte d'uriner sanctionnent aussi d'autres formes de masculinités plus timides et moins viriles. Si la virilité renvoie à « la façon dont un mâle devient un homme <sup>24</sup> », elle pose problème quant à la construction d'autres types de masculinités. L'ambiguïté qui apparaît pour certains hommes en me faisant part de leur pudeur d'uriner en public s'explique par une angoisse d'affronter l'univers masculin de la virilité. La compétition et la possibilité d'être regardé, voir de recevoir un jugement sur les parties génitales de la personne à côté duquel on urine dans un urinoir collectif par exemple, est une pression sociale propre aux prescriptions de genre à l'intérieur d'une même catégorie sexuée. La comparaison « *tout le temps de mise* » instaure une pression telle entre les hommes qu'elle normalise et disqualifie d'autres formes de masculinités et de féminités.

Certains hommes me confient éviter à tout prix les files d'attentes où les urinoirs collectifs par peur de la promiscuité du regard malveillant d'un autre homme et de la gêne d'être vu dans une situation de vulnérabilité. Le moment d'uriner, pouvant représenter un espace-temps de performance de la virilité, entraîne certains hommes à se censurer. Ceux qui ne se reconnaissent pas dans la référence systématique à la virilité et ceux qui préfèrent par exemple uriner assis plutôt que debout se retrouvent à la marge. C'est ainsi qu'une partie des hommes rencontrés sur le terrain éprouvent un certain blocage à uriner en présence d'autres hommes et m'expliquent préférer uriner dans un recoin ou dans des toilettes privées loin du regard des autres. Le sentiment de pression sociale de ne pas convenir à une masculinité normative permet de signaler qu'il existe aussi des vulnérabilités masculines à uriner en public. Cette observation permet de « considérer la masculinité non plus comme une identité mais comme le produit de rapport de pouvoir entre hommes et femmes, mais aussi entre hommes » <sup>25</sup>. Il existe donc une pluralité d'incarnation du masculin et du féminin qui nous invite à envisager aussi « les rapports de pouvoir et de subordination au sein même du groupe des hommes » <sup>26</sup>.

### 3.2. *Vivre dans un monde sensible partagé*

Le pipi sauvage constitue une infraction aux codes réglementaires et représente un comportement considéré comme inadapté aux espaces publics, dont l'interdiction d'uriner sur la voie publique est la traduction juridique. Lorsque l'urine sauvage est fréquente dans certains coins et recoins, l'expérience sensible de l'odeur et la vision de cette pratique deviennent insoutenable. La répétition de ces occurrences négatives fait advenir l'urine sauvage au rang de nuisance olfactive pour les riverains dont il s'agit de saisir les moyens de lutte pour s'y opposer. Dans cette partie nous verrons analyserons comment la perception négative des espaces publics souillés par l'urine entraîne des conflictualités sur l'usage des lieux publics entre riverain.e.s, usagers et politiques publiques.

#### 3.2.1. **Les sens interpellés**

La miction est un évènement sensoriel. Depuis la sensation d'avoir envie d'uriner jusqu'au soulagement physiologique en passant par l'odeur de l'urine séchée sur le bitume, l'urine joue un rôle sensoriel au niveau corporel et dans notre perception de l'environnement. Les traces laissées par l'urine marquent durablement l'espace dans lequel l'urine s'est déversée. J'ai tenté d'ethnographier ces traces visuelles et olfactives pour comprendre la perception de cette pratique. Comme nous

---

<sup>24</sup> Rey-Robert, Valérie, *Une culture du viol à la française. Du « trousseage de domestique à la « liberté d'importuner »*. Editions Libertalia, 2019, p.266.

<sup>25</sup> Rivoal, Haude, *op.cit.*, p. 145.

<sup>26</sup> *Ibid.*, p.142.



l'avons précédemment vu, il est fréquent que durant les saisons chaudes le déversement de l'urine festive soit abondant dans certains lieux réputés pour accueillir des rassemblements festifs nocturnes. Ce phénomène façonne sensiblement le paysage urbain en rendant visible l'écoulement de l'urine sur le pavé et en intensifiant les émanations olfactives.

Les relations interpersonnelles qui se tissent alors autour de la perception sensorielle du monde urbain entraînent des réactions au niveau sensoriel qui impact nos interactions sociales et le rapport qu'on entretient les uns avec les autres. Les sensations que suggèrent certaines odeurs sont le fruit d'une interprétation, d'une éducation et d'un seuil de tolérance historiquement situé. La répulsion et le dégoût à la vue d'un lieu imbibé d'urine et la perception de ses odeurs fortes engendrent un certain état corporel et affectif chez la personne qui reçoit ces signaux. Elle convoque en nous des sensations de dégoût vis-à-vis du dit-lieu. Dès lors, lorsque l'urine sauvage se concentre en grande quantité dans certains lieux elle rend ces espaces répulsifs en les polluant.

Cet objet d'étude qu'est le pipi sauvage nous permet de saisir comment la perception sensorielle de notre environnement est constitutive de relations sociales complexes, en nous incitant à questionner comment l'articulation entre l'action individuelle d'uriner dans la rue et les conséquences pour le voisinage s'opèrent. Et comment, chemin faisant, le pipi sauvage remet en cause les formes de cohabitation urbaine collective à l'échelle d'un quartier ou d'une rue.

Comment vivre dans un monde sensible partagé ? Ou comment s'opère l'encadrement sensoriel des villes ? Plusieurs questions que l'urine sauvage soulève auxquelles nous tenterons de répondre à partir de l'étude des réactions des riverain.e.s face au pipi sauvage.

### **3.2.2. La réception des riverains d'une pratique sauvage**

Nombreux.euses sont les parisien.ne.s qui ont fait, au moins une fois dans leur expérience de vie urbaine, l'épreuve sensorielle (visuelle ou olfactive) de l'urine sauvage sur les trottoirs de la ville. Comment ne pas constater que ces émanations font partie des désagréments quotidiens en milieu urbain ? L'insoutenable odeur fétide de l'urine s'explique, entre autres choses, par le processus de minéralisation de l'espace public qu'a entraîné le pavage des rues progressif depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours. Phénomène que les espaces végétalisés ne provoquent pas car ils ont l'avantage d'absorber l'urine. Et il faudra une quantité considérable d'urine pour en saturer l'espace olfactif.

Face à ces situations inconfortables j'ai remarqué que pour certain.e.s habitant.e.s de la ville de Paris cette épreuve peut s'avérer d'autant plus contraignante et exaspérante lorsqu'elle a lieu sur le palier de leur porte. C'est bien souvent dans les quartiers où se déploient des pratiques festives et/ou nocturnes que ce problème se présente. Selon plusieurs riverains, les citoyen.e.s qui occupent l'espace public en bas de chez eux pour une nuit « *ne semblent pas comprendre que ce quartier continue de vivre après eux* ». En interrogeant les habitants du Canal de l'Ourcq j'ai remarqué que les habitants ont le sentiment que ces « *occupations déraisonnées s'emparent de nos quartiers* ». Sentiment qui semble s'apparenter dans leurs discours à celui d'une injustice causée par des « *inconnus qui rentrent dans un quartier et font ce qu'ils veulent* ».

Le fait que ces deux phénomènes de festivités et d'odeurs fétides soient liés n'a pas échappé aux riverain.e.s qui racontent les « *subir tout l'été* ». En apnée, ou en évitant les rues, les riverain.e.s mettent en œuvre des micro-stratégies pour pallier aux mauvaises odeurs. Pour les voisin.e.s les

dispositifs mis en place « *ne sont pas suffisants* ». L'urine sauvage est vécue comme une « *calamité publique* » qui remet en cause la sereine cohabitation entre les citoyen.e.s d'une même ville. C'est par la multiplication de discussions entre voisins, la participation à des conseils de quartier, voire l'organisation en association de riverains que se créent des lieux et des moments de contestation pour préserver l'espace public des épanchements humains.

J'ai recensé trois manières de réagir de la part des riverain.e.s face à la situation d'une personne urinant dans la rue. La première consiste à feindre l'indifférence. Les deux suivantes impliquent une interaction de face à face, verbale et caractérisée par des actions conflictuelles.

### 3.2.3. De l'indifférence à l'altercation

« Prenons un exemple concret : lorsqu'un riverain, qui marche dans son quartier, aperçoit un jeune homme urinant sur la porte cochère d'un immeuble à quelques mètres de chez lui. Jetant des coups d'œil furtifs à la scène, il n'intervient pourtant pas de façon verbale : on peut alors parler d'une forme d'indifférence civile, qui s'exprime par une attitude de réserve et de mutuelle étrangeté envers les autres individus dans la rue. Cette forme d'« inattention civile » permet aux personnes urinant de bénéficier d'une forme de « privilège », celui d'être ignorées civilement en public<sup>27</sup>. Toutefois, l'inattention n'est pas forcément une indifférence totale, certains « idiomes corporels »<sup>28</sup> peuvent marquer une forme de désapprobation du comportement observé. Cependant, cela n'implique pas forcément un discours et une prise de position clairement exprimée vis-à-vis de la situation.

Pour certaines femmes que j'ai rencontrées, la méfiance et le dégoût qu'elles ressentent vis-à-vis d'une personne qui « *a le sexe sorti* » explique cette attitude de réserve et le fait de ne pas rentrer en interaction verbale. Beaucoup d'entre elles expliquent ainsi ne pas souhaiter faire une réflexion parce qu'elles jugent ça trop désagréable et trop dangereux. Ne pas entrer en interaction avec une personne en « *plein acte* » relève donc d'une réticence à se provoquer soi-même des ennuis. Si l'inattention civile n'implique aucune autre réaction que des regards et des idiomes corporels, elle ne sous-entend pas pour autant une neutralité vis-à-vis de cette pratique. Dans bien des cas, le fait de ne pas pouvoir agir, pour des questions de pudeur et de rapports de genre, renforce ce sentiment d'impunité des personnes perçues par les riverains comme polluant l'espace commun.

La seconde façon de réagir face à une personne urinant peut se traduire par une altercation verbale et même physique. Le pipi sauvage entraîne des conflits entre différents usagers de l'espace. Un riverain me confie ainsi s'être fait « *engueuler* » après avoir repris une personne urinant en bas de chez lui. Une autre raconte avoir eu de vives altercations avec des personnes urinant devant ses portes de parking : « *‘Attendez, vous ne venez pas uriner !’ Il a continué, donc je l'ai attrapé par le cou et je l'ai envoyé balader* ».

Rappeler les bonnes manières est une pratique que les riverain.e.s adoptent pour être garant du bon usage de ce qu'ils considèrent comme un *chez eux* partagé. Alors lorsque des mictions ont lieu en bas de chez eux, lassés par la répétition, il peut arriver qu'ils réagissent de façon extrême, par exemple

<sup>27</sup> Goffman, Erving, *Comment se conduire dans les lieux publics*, op.cit. p.75.

<sup>28</sup> Les idiomes corporels sont des « apparences corporelles et des actes personnels tels que le vêtement, la posture, le mouvement et la position, le niveau sonore, les gestes physiques comme le signe de la main ou les salutations, les décorations faciales et les expressions émotionnelles ». Goffman, Erving, *ibid.*, p.31.

en projetant un seau d'eau par la fenêtre sur la personne urinant. Ce type d'accrochage virulent illustre bien le degré d'exaspération des riverain.e.s, face à l'insuffisant contrôle de soi que représente à leurs yeux le pipi sauvage. Outre les problèmes olfactifs et visuels, le caractère corrosif de l'urine peut en outre endommager à la longue les portes d'entrée des immeubles. Cela ajoute à l'exaspération de certains habitants confrontés au pipi sauvage, car bien souvent c'est à eux d'en payer les frais (réels ou symboliques). C'est d'abord auprès des mairies de secteurs que se tournent leur plaintes et indignations.

### 3.2.4. Les plaintes et l'organisation entre riverain.e.s

Les actions menées de façon isolée ou organisée pour lutter contre les désagréments occasionnés par les rituels festifs en milieu urbain sont nombreuses. Elles s'expriment le plus souvent en communiquant les plaintes auprès de la mairie, par mail ou téléphone. Les conseils de quartier représentent aussi ce rituel politique de recueil des plaintes pour les habitant.e.s. Le degré d'emprise de l'ambiance festive en été qui engendre des débris, des cannettes, des bouteilles de verre et des odeurs d'urine sont des exemples que relèvent les habitants du 19<sup>ème</sup> arrondissement lors d'un conseil de quartier. L'urine sauvage faisant partie d'une occupation globalement « *sauvage* » de l'espace public qui fait naître chez les riverain.e.s un sentiment de prise d'otage par des « *étrangers qui viennent uriner chez nous* ». Selon une riveraine, « *ce qui est évident c'est que les gens qui font pipi dans les entrées de l'immeuble c'est pas des gens qui habitent l'immeuble* ». Le sentiment exprimé par ces habitants, d'une impunité des « *pisseurs et pisseuses* » est associé à un sentiment d'inaction des pouvoirs public face à ces questions. Dès lors, dans certains quartiers, les riverain.e.s s'organisent entre eux pour former des groupes de pression revendicatifs.

Les associations de riverain.e.s sont nombreuses à Paris. Elles sont recensées par le réseau *Vivre Paris* qui compte environ seize associations rassemblées pour défendre la qualité de vie des parisiens.ne.s en luttant contre les nuisances générées par les nuits dérégulées « dans lesquelles les noctambules et les établissements peuvent faire la fête en respectant ni la ville ni ses habitants »<sup>29</sup>. Cette mutualisation des luttes contre « l'occupation abusive de l'espace public » m'a permis de réaliser à quel point l'urine sauvage n'est qu'un aspect d'une configuration globale de conflictualité liée à la multiplicité des usages de l'espace public urbain. Les nuisances, qu'elles soient sonores ou olfactives enveniment les relations de voisinage et créées des conflits de quartier. Le pipi sauvage représente ainsi un incident récurrent qui remet en cause les règles du vivre ensemble et de la cohabitation urbaine. La naissance d'une antipathie mutuelle entre les usagers passagers dans l'espace public et les habitants de ces quartiers soulève des questions politiques de gestion de la ville et ce qui est perçu comme un ensauvagement de ses usagers. Comment faire disparaître le pipi des trottoirs ? Cette question, les politiques municipales tentent de la résoudre en faisant des épandements une cible spécifique du maintien de la propreté urbaine. Dans les derniers temps de l'enquête j'ai voulu recenser les différentes stratégies politiques mises en œuvre pour tenter de neutraliser le pipi sauvage en ville.

---

<sup>29</sup> « Le Réseau "Vivre Paris!", pourquoi, comment ? », Article publié le 20 mars 2018 sur le site internet du réseau Vivre Paris : <https://www.reseau-vivre-paris.fr/2018/03/le-reseau-vivre-paris-pourquoi-comment/>

### 3.3. Le traitement politique d'un problème public

Comment les autorités publiques locales tentent-elles de dompter la pratique du pipi sauvage ? Pour saisir la complexité du traitement politique de ce problème public j'ai cherché à catégoriser et analyser les différentes méthodes mises en place pour lutter contre ce phénomène. Nous verrons ainsi combien il est saisissant de réaliser la diversité d'expérimentations imaginées pour réguler les fluides corporels déversés sur les trottoirs de la ville.

C'est parce qu'elle se déverse dans les rues de la ville que l'urine sauvage touche directement à la chose publique. Or l'espace public relève juridiquement de la compétence des autorités municipales. Désignée par le terme d'« épanchement d'urine »<sup>30</sup> dans le code pénal, c'est un problème de droit public qui peut entraîner une sanction pénale. Pour réguler et gérer ce problème public, les autorités de la ville de Paris mobilisent différents moyens de correction et de régulation qui représentent un coût dans les investissements publics.

C'est aussi un problème public car l'urine sauvage fait survenir des situations de conflits d'intérêt entre différents publics, usages et attentes de l'espace. Nous l'avons vu, le recueil des plaintes de riverain.e.s constitue une des premières missions pour les différents adjoint.e.s aux mairies d'arrondissement chargé.e.s de la propreté. Ce sont les premiers concernés par ce niveau très localisé des conflits d'usage liés à l'urine sauvage. Mais plus on remonte le millefeuille des services municipaux, plus il devient difficile de comprendre comment une problématique aussi spécifique que l'urine est gérée par les différents organes politique de la ville. J'ai rapidement fait le constat d'une gestion différenciée de cette problématique en fonction du thème qu'elle soulève. Qu'il s'agisse de la propreté, de la nuit urbaine ou de l'égalité femmes-hommes, la problématique du pipi sauvage se retrouve à de multiples niveaux.

Prenons l'exemple de la récente prise en compte du genre dans l'espace public par les politiques municipales. Depuis 2015, les réflexions sur le genre dans l'espace public ont conduit la Mairie de Paris à soulever la question de l'inégalité de genre dans l'accès à l'espace public. En menant l'enquête j'ai remarqué que la multiplication des marches exploratoires diurnes et nocturnes<sup>31</sup>, relatives au besoin d'uriner dans l'espace public, ont permis de révéler le souhait d'installer plus de toilettes réservées aux femmes. En effet, la non-appropriation par les femmes de la grande majorité des toilettes publiques existantes démontre qu'elles ne sont pas adaptées à leurs besoins. Chemin faisant, plusieurs propositions pour y remédier ont été émises, sans être nécessairement appliquées à ce jour, comme le fait d'aider à la rénovation des toilettes semi-publiques au sein des 14 000 cafés et restaurants parisiens pour permettre leur accès gratuit.

Deux leviers politiques complémentaires interviennent aujourd'hui concrètement pour lutter contre les épanchements d'urine, les méthodes *douces*, ou préventives, et les méthodes *dures*, ou disciplinaires.

---

<sup>30</sup> Le « pipi sauvage » n'étant pas une terminologie utilisée et adaptée au contexte politique et technique, c'est le terme d'épanchement d'urine présent dans le texte de loi du code pénal qui est le plus largement utilisé dans les services municipaux.

<sup>31</sup> Les marches exploratoires sont des diagnostics terrain menées par un groupe de femmes dans leur quartier d'habitation. Ces « marcheuses » identifient les éléments d'aménagements du territoire qui sont à l'origine d'un sentiment d'insécurité, puis élaborent des propositions d'amélioration de la situation.

### 3.3.1. Les méthodes préventives

#### 1) Le lavage des rues

Le lavage des rues constitue sans doute la plus évidente des solutions envisagées pour remédier aux problèmes de malpropreté dont l'urine sauvage constitue une des manifestations. Toutefois, au-delà des évidences, il est utile de savoir qu'il existe plusieurs types de lavage en fonction des types de souillures déposées sur le sol ou les parois des murs. Les lavages spécifiques qui concernent l'urine se font à l'eau chaude avec un produit désinfectant sur-odorant. Or la plupart des engins de la Mairie de Paris fonctionne à l'eau froide. Le recours à un prestataire équipé d'engins spécifiques se fait donc sur les lieux préalablement identifiés par la Division de la propreté, en précisant s'il faut nettoyer des traces d'urine, des traces de matières grasses, ou des fientes de pigeons.

Quand certaines personnes qui urinent dans la rue pensent économiser les six à neuf litres d'eau potable que nécessite une chasse d'eau ou les quarante litres d'eau que des sanisettes JCDecaux déversent au sol après chaque utilisation, force est de constater que le lavage des recoins à l'eau chaude chargée de désinfectant vient en partie annuler cette économie. Cette adaptation des techniques de lavage nous indique qu'il existe une véritable géographie de la saleté en partie définie par les épanchements d'urine. Si cette géographie reste en perpétuelle mutation, certains arrondissements tels que le 10<sup>ème</sup> recensent entre trente et cinquante lieux spécifiques dédiés à la miction. Pour recueillir ces informations un grand nombre de stratégies ont été mises en place par la Mairie de Paris tel que l'application smartphone *Dans ma rue* qui permet de signaler les dépôts sauvages par un système de géolocalisation.

Cette logique de zonage de la malpropreté des rues sera ensuite appliquée au passage des équipes de propreté de la ville, permettant aux politiques municipales de cibler les lieux où il serait le plus pertinent d'installer des sanitaires. Il est intéressant de noter que l'augmentation de la fréquentation des espaces publics au printemps et en été conduit les services de propreté à s'adapter en aménageant des horaires beaucoup plus tardifs allant jusqu'à 23h30 le soir et pouvant débuter jusqu'à 4h du matin sur les Berges de la Seine. Le pipi sauvage, loin d'être anecdotique dans les affaires municipales, participe donc véritablement d'une politique de la propreté, qui participe à la structuration des méthodes d'entretien de l'espace public.

Ces techniques dites « préventives » permettent selon les élus municipaux de pallier aux nuisances générées par le pipi sauvage urbain. Si on peut penser que la ville doit répondre à un certain nombre de besoins primordiaux, comme celui de pouvoir uriner gratuitement dans l'espace public, qu'en est-il de l'offre de toilettes publiques dans l'espace urbain ? Le mot d'ordre actuel semble être l'automatisation progressive de l'offre de sanitaires, dans l'optique de limiter la main d'œuvre associée à l'entretien de ces espaces, perçue comme un coût à faire diminuer.

Outre les parcs et jardins, le reste de l'espace public est pensé comme un espace de transit, et de moins en moins comme un espace de stationnement prolongé. Dès lors, pour répondre à l'accroissement des fréquentations nocturnes, différents dispositifs sont expérimentés afin de continuer à donner la possibilité d'uriner dans la rue tout en évitant d'avoir à recourir à des « dames pipi » ou des services publics d'entretien pour garder ces sanitaires propres.

## **Brève histoire des toilettes publiques de Paris.**

Si les premiers barils d'aisance à Paris datent de 1770, les ancêtres des sanisettes contemporaines sont les « cases d'aisance » et les « chalets de nécessité ». En 1840, les premières vespasiennes voient le jour dans la capitale, on en compte alors 500 puis plus du double un siècle plus tard. Les vespasiennes parisiennes sont nommées ainsi en hommage à l'empereur romain Vespasien, qui avait mis en place un impôt sur la collecte d'urine. Réservés à la gente masculine, ces lieux d'aisance disséminés dans l'espace public acquièrent progressivement une mauvaise réputation à la fois hygiénique et morale. En 1961, le Conseil Municipal de Paris décide leur disparition pour les remplacer par des « lavatoires » souterrains et payants. Si dès 1950, des toilettes publiques sont recensées dans les gares et les stations de métro parisiennes, elles sont toutefois payantes et seront, elles aussi progressivement fermées pour vandalisme. Trente années passent avant de voir apparaître les premières sanisettes JCDecaux.<sup>32</sup>

## **2) L'aménagement de toilettes et d'urinoirs**

Installer une diversité d'urinoirs et de toilettes publiques reste la technique préventive la plus logique pour remédier aux pipis sauvages urbains. La grande majorité des toilettes publiques mises en place par la Mairie de Paris sont les « sanisettes ». Sous-traitées par la Mairie à l'entreprise JCDecaux, elles sont aujourd'hui 435 dans l'espace public parisien<sup>33</sup>. La temporalité d'ouverture des sanisettes peut varier de l'une à l'autre. Plus elles sont ouvertes longtemps plus le coût d'entretien est important pour la Mairie<sup>34</sup>. Selon l'entreprise, les sanisettes ont l'avantage d'être accessibles aux femmes et aux hommes, et aux personnes en situation de handicap. Le site internet de la Mairie de Paris insiste quant à lui sur l'hygiène : « après chaque utilisation, le lavage du plancher et de la cuvette ainsi que le séchage et la désinfection sont systématiques »<sup>35</sup>.

Depuis huit à dix ans, de nouveaux dispositifs sanitaires ont émergé sur la voie publique. Selon les propos récoltés auprès de représentants de la Direction de la Propreté de la Ville de Paris, les sanisettes JCDecaux ont l'inconvénient de faire éprouver un « sentiment d'enfermement » à leurs utilisateurs. Serait-ce une des premières raisons pour que des personnes urinent dehors ? Au sentiment d'enfermement lié à l'automatisation du dispositif, s'ajoute l'impatience face aux possibles files d'attente devant les toilettes, allongées du fait du temps de nettoyage entre deux passages. Face à ces constats, les pouvoirs publics municipaux d'installer d'autres types de sanitaires, plus éphémères, rapides d'utilisation et mobiles.

Dans cette optique, le Service de la Voirie Parisienne cherche ces dernières années à tester des innovations sanitaires dans l'espace public en implantant plusieurs modèles de sanitaires sur un temps circonscrit afin d'observer comment ils sont appropriés par les usagers.

---

<sup>32</sup> La mise en place de sanisettes dans la capitale est le résultat d'une décision prise lors du Conseil de Paris des 15 et 16 décembre 1980. Le 10 novembre 1981, la première sanisette JCDecaux est ouverte. Ces premières sanisettes signées JCDecaux continuent d'être installées jusqu'en 1986. Le droit d'entrée a été fixé à 1 franc, elles seront rendues gratuites seulement en 2006.

Source : site de la ville de Paris : <https://www.paris.fr/pages/les-sanisettes-2396>

<sup>33</sup> Aujourd'hui sont décomptées 15 millions d'entrées par an.

<sup>34</sup> 158 d'entre elles sont ouvertes 24h/24 ; 30 ouvertes de 6h à 1h ; et les 247 restantes jusqu'à 22h.

<sup>35</sup> <https://www.paris.fr/services-et-infos-pratiques/environnement-et-espaces-verts/proprete/les-sanisettes-2396>

Un grand nombre d'urinoirs masculins sont déployés chaque année, tels que l' « Uritrottoir » (conçu par l'entreprise Faltazi), les urinoirs à rigole et les urinoirs de type « obus » que l'on découvre le long des cours d'eau. Ces dispositifs, uniquement masculins, soulèvent la question de l'égalité des genres face au besoin d'uriner. Ces aménagements ont aussi connu plusieurs controverses médiatiques<sup>36</sup> face à la visibilité de ces urinoirs et des personnes les utilisant. Ces controverses soulèvent la question du seuil d'acceptabilité visuelle du mobilier urbain chargé de réguler les pratiques de l'urine sauvage.

D'autres expérimentations ont été menées pour pallier à ces inégalités et mécontentements. C'est le cas des toilettes escamotables dont le but est de n'être accessible que la nuit, en restant invisibles le jour. Encastré dans le sol, l'*Urilift* est un modèle hollandais de sanitaire qui permettrait d'avoir accès à deux urinoirs masculins et une cabine mixte. Toutefois son coût d'implantation est assez élevé et nécessite à la fois des travaux de longue durée et une maintenance quotidienne. C'est aussi le cas des premiers urinoirs féminins testés dans l'espace public, financés par la Mairie de Paris durant les quelques mois de l'été 2019 pour l'urinoir *Madame Pee*, ou déployés durant des événements festifs et dans des structures associatives pour l'urinoir *Marcelle*. Conçus comme un service miroir par rapport aux urinoirs masculins, ces urinoirs visent à limiter les files d'attente et permettre (enfin) aux femmes de bénéficier de dispositifs adaptés à leurs besoins.

Si jusqu'ici plusieurs objets techniques ont émergé pour permettre aux femmes d'uriner dans les urinoirs masculins ou toilettes publiques sans avoir à toucher les zones de contact, tels que le « pisse-debout » ou les différents systèmes d'entonnoir, leur succès est relatif. En effet, cela signifie qu'il faut être constamment équipé de ces objets, pouvoir les laver et les ranger.

~~Enfin d'autres exemples~~ de toilettes mixtes existent, tels que les cabines de toilettes chimiques ou les sanitaires installés dans des bâtiments préfabriqués, que l'on voit désormais presque systématiquement lorsqu'il y a des urinoirs masculins, et qui ont l'avantage d'être facilement démontables et déplaçables par rapport aux sanisettes JCDecaux. Cela dit, pour en avoir fait plusieurs fois l'expérience, ces toilettes, peu entretenues, deviennent rapidement sales et malodorantes.

Enfin une dernière toilette fut testée quelques mois, à titre expérimental, dans l'espace public parisien. Il s'agit de la « Parisette », toilette sèche à séparation d'urine développée par l'entreprise coopérative *Ecosec*. Dans la cuvette des toilettes se trouve un tapis roulant permettant de récupérer les matières fécales à l'arrière dans un caisson ventilé où elles sont ensuite déshydratées, et de séparer l'urine par une tuyauterie spécifique. Ces toilettes sèches sans sciure se veulent autonomes grâce à leurs panneaux solaires. Le nettoyage et la vidange s'effectuent à vélo, quant à la vidange, elle est réalisée tous les 5000 pipis. Une certaine valorisation a lieu sur place comme engrais pour les plantes du toit, une autre part est épanchée sur des terres cultivées au niveau régional via un partenariat agricole, enfin, la dernière partie (qui semble majoritaire) est reversée aux égouts.

Pour mieux se rendre compte de la multiplicité des techniques et dispositifs sanitaires existants à Paris j'ai réalisé une infographie les recensant (fig.7).

---

<sup>36</sup> L'action du collectif féministe « *Les Pisseuses* » a consisté à « vandaliser » ces urinoirs pour contester l'exhibitionnisme masculin que la présence d'urinoirs dans l'espace public peut entraîner selon elles. Les urinoirs sont recouverts d'autocollants jaunes qui disent « *Les bites en public, c'est non !* », ou encore « *Une bite correcte est une bite rangée* », et rappellent qu'au terme de la loi, l'exhibition sexuelle est « *punie d'un an d'emprisonnement et de 15.000 euros d'amende* ». Enfin, « pour que les pisseurs de rue comprennent bien l'incongruité de la chose, des protections hygiéniques ont été collées sur les boîtes rouges... » <https://www.bvoltaire.fr/les-pisseuses-se-rebiffent-contre-les-uritrottoirs/>

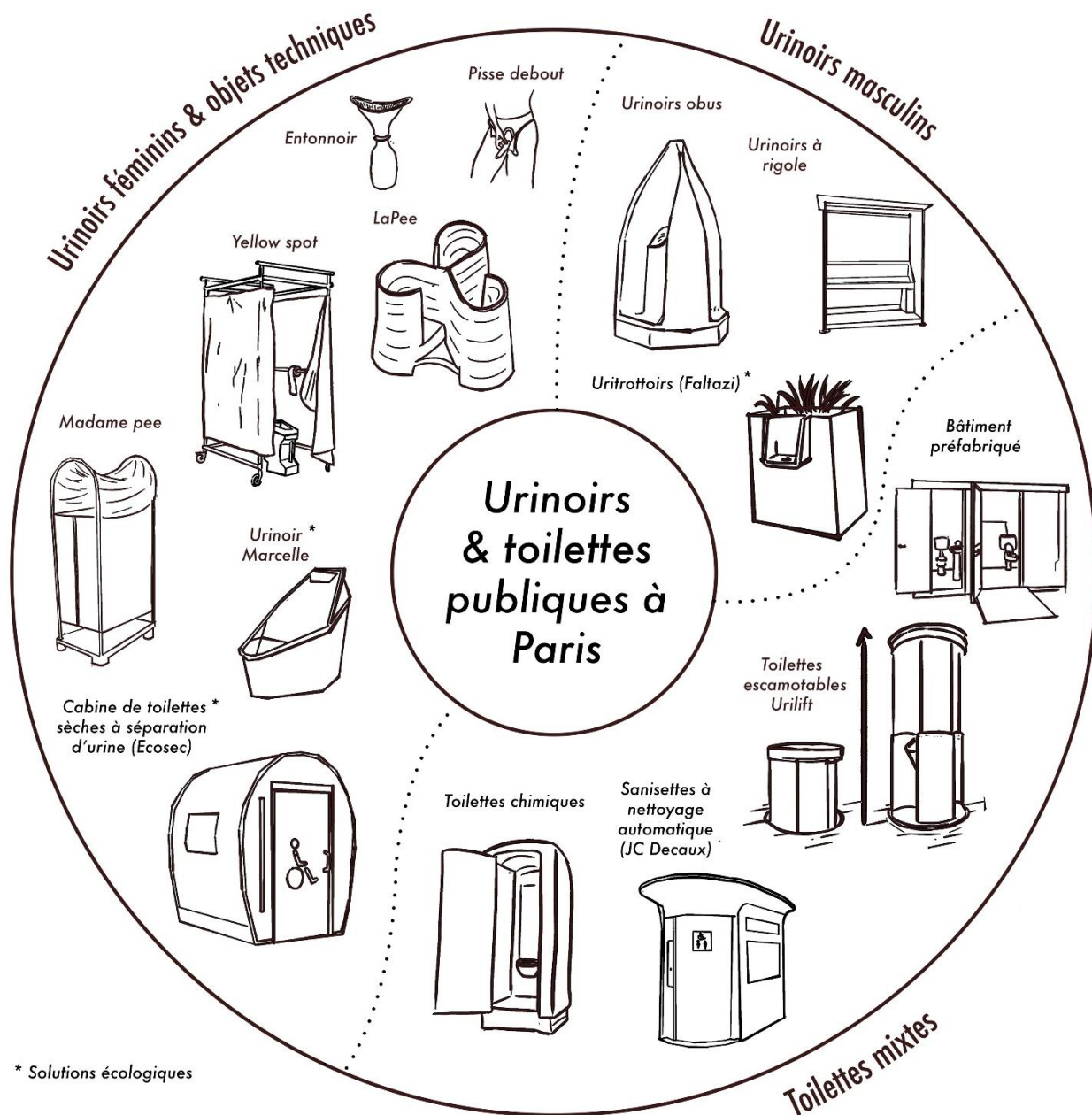


Figure 7 : urinoirs et toilettes publiques à Paris

La question du coût de l'entretien, de la maintenance et de la propreté des rues de Paris et des commodités d'aisances apparaît centrale dans les discours des différents élus et techniciens publics. Le coût de l'entretien des sanitaires constitue un frein pour leur implantation à grande échelle. La volonté politique de mettre en place des dispositifs les plus autonomes possible pour faire des « gains d'entretien » permet de réduire le nombre de passage des équipes d'entretien et de maintenance. Étant donné que « le budget de fonctionnement de la voirie est en diminution chaque année » la politique actuelle de la ville est de faire plus avec moins. En favorisant les sanitaires automatisés tels que les sanisettes JCDecaux, cette volonté politique s'inscrit dans une certaine logique économique de rationalisation des coûts en particulier liés aux ressources humaines qui peut malheureusement s'avérer parfois contreproductive. Paradoxalement, j'ai pu constater que si la présence humaine déserte les toilettes publiques des villes, elle est en revanche de plus en plus sollicitée pour réprimer la pratique du pipi sauvage urbain.



### 3.3.2. Les méthodes disciplinaires

C'est parce que le pipi sauvage est perçu comme une forme de déviance comportementale, que les pouvoirs publics cherchent à discipliner les citoyen.e.s face à l'envie d'uriner. Le combat contre les incivilités urbaines figure comme la dernière stratégie adoptée par les pouvoirs publics pour dompter le pipi sauvage. Ces méthodes répressives incarnées par des procès-verbaux pénalisant les personnes urinant dans la rue illustrent un processus long d'imposition des normes sociales de pudeur et de civilité. Plusieurs politiques publiques distinctes existent pour discipliner les citoyen.e.s ensauvagés, qui vont de la communication à l'aménagement de l'espace en passant par le déploiement d'une action de police municipale.

#### 1) La communication

L'usage du *street art* pour rendre plus acceptable la présence d'urinoirs et inciter les passants à utiliser les toilettes publiques figure parmi les techniques mobilisées. Issus de la théorie du *nudge*<sup>37</sup>, les pouvoirs publics sont convaincus qu'en habillant les urinoirs et sanitaires relativement ternes, il est possible de les rendre plus attractifs aux yeux des usagers et des riverain.e.s. L'idée du *nudge* appliqué au pipi sauvage est la suivante : en donnant un *coup de pouce* par la « mise en évidence directement visible des urinoirs pour les passant.e.s » il permet de civiliser en douceur les comportements déviants. L'exemple le plus connu est celui de l'aéroport d'Amsterdam, où de « fausses mouches ont été apposées au fond des urinoirs masculins afin d'inciter leurs utilisateurs à bien viser, permettant ainsi une réduction de 80 % des dépenses de nettoyage des toilettes »<sup>38</sup>. Si cette technique est au départ issu du milieu professionnel de la publicité, elle est désormais utilisée par les politiques publiques pour inciter les citoyens à respecter le bien commun de la collectivité.

Présentée par les techniciens de la communication de la Ville de Paris, cette technique est perçue comme plus pédagogique. Elle soulève néanmoins selon moi des questions éthiques d'orientation et de manipulation des comportements sociaux. L'intention qui se veut vertueuse en n'interdisant aucun comportement n'empêche pourtant pas la mise en place de panneaux d'affichage rappelant qu'uriner dans la rue est interdit et passible d'une amende de 68€. En effet, les panneaux d'affichage disséminés dans l'espace public physique et virtuel (sur le site internet de la Mairie de Paris) sont des moyens de rappeler le bon comportement à adopter dans l'espace public. Si certains panneaux d'affichage sont artisanaux et élaborés par des riverain.e.s ou des professionnel.le.s, la plupart d'entre eux sont produit en série et font l'objet de campagnes d'affichage à grande échelle. En recouvrant l'espace public de ces nombreuses sollicitations visuelles, la Mairie de Paris souhaite faire preuve de prévention. Rappeler les règles de l'ordre public serait donc une façon de prévenir les contrevenants qu'une riposte punitive peut survenir en cas d'incivilités : l'amende.

---

<sup>37</sup> La théorie du *Nudge* (ou *paternalisme libéral*) est un concept issu des sciences du comportement et de la théorie politique et économique. Appliqué au design industriel, son mode opératoire est de suggérer d'adopter un certain comportement, sans forcer les individus et groupes d'individus.

<sup>38</sup> <https://www.franceculture.fr/emissions/du-grain-a-moudre/le-nudge-une-technique-de-persuasion-sous-influence>

## 2) La verbalisation

La méthode disciplinaire la plus concrète reste celle de la verbalisation. Sous l'égide de la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la protection de la Ville de Paris (DPSP), un service de police municipale est ainsi destiné à la lutte contre les incivilités et à la régulation des déplacements. Il compte en 2019 environ 3 200 agents répartis en dix circonscriptions parisiennes.

En participant en tant qu'observatrice à des missions de lutte contre les incivilités dans le 5<sup>e</sup> et le 19<sup>e</sup> arrondissement et grâce à une série d'entretiens avec quatre chefs de circonscription de la DPSP, j'ai pu comprendre et observer l'organisation de cette méthode répressive. Comment procède-t-on à la verbalisation des épanchements d'urine ? Premièrement il faut surprendre la personne en flagrant délit de miction. C'est pour pourquoi les agents de la DPSP expliquent avoir délaissé l'uniforme pour privilégier le fait de passer inaperçus<sup>39</sup>. Une fois sur les lieux les agents sont répartis en équipes de deux ou trois et font des « aller-retour » toute la soirée pour « barricader le périmètre ».

Examinons la manière dont une verbalisation pour épanchement d'urine se déroule grâce à un exemple type que j'ai observé :

Placé à l'arrière du jardin Tino Rossi, là où la végétation est plus dense, un agent observe qu'il y a cinq personnes qui partent dans « les fourrés » et présume qu'ils s'y rendent pour uriner. « *Donc là je me mets sur le côté et je regarde. Il y a celui habillé tout en noir qui s'est retourné deux ou trois fois, l'autre aussi. Je baisse la tête. Là ce sont les filles qui sont parties uriner et les garçons montent la garde. Je vais attendre qu'elles aient fini et puis on y va et on interpelle. On va prendre l'identité des deux filles et on va les verbaliser.* » L'agent se dirige vers le groupe de personnes : « *Bonsoir mademoiselle...* »

Le recueil d'identité, la prise en flagrant délit et la divulgation au dernier moment du montant de l'amende pour éviter que la personne prenne la fuite sont les techniques de verbalisation auxquelles ont recours les agents de la DPSP. Si une certaine indulgence est accordée aux enfants accompagnés de leurs parents, aux personnes âgées ou malades, les inspecteurs de sécurité racontent devoir « *être ferme tout en étant souple* », car après tout, comme me le confie l'un d'entre eux « *je viens et je fais mon travail quelle que soit la personne en face de moi* ». Ce travail selon ces agents, *consiste à « faire de la prévention à chaque interpellation en expliquant à ces personnes qu'elles se mettent en porte à faux par rapport à la loi et par rapport à leur hygiène »*. Cette politique de prévention par la pénalisation, ou encore de dissuasion par l'amende.

En analysant le discours des agents de la DPSP, il m'a semblé intéressant de comprendre leur perception de la pratique du pipi sauvage. Selon les discours rapportés le pipi sauvage est un comportement dangereux et irrespectueux. Qu'il agisse des risques liés à l'hygiène, du voyeurisme potentiel de certains hommes sur les femmes qui pourraient être victimes d'agressions sexuelles, ou de manque de respect envers le bien publics, les agents se sentent garant de la « petite morale » dans l'espace public. Lors de la verbalisation, plusieurs personnes avancent qu'il n'y a pas assez de toilettes et justifient ainsi leur comportement, en allant dans les recoins et les massifs. La réponse d'un agent de la DPSP est la suivante : « *ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de poubelle dans un endroit que je suis autorisé à jeter mon papier par terre, alors pour les pipis, on fait la queue, on*

---

<sup>39</sup> Selon un chef d'équipe de la cellule de coordination de lutte contre les incivilités (CC-LCI) « *en uniforme on nous voit arriver de loin, et donc pour faire des flagrants délits sur les épanchements d'urine il est plus facile d'être en civil* ».

*attend, comme tout le monde ou on boit moins d'alcool* ». Incarnant ces « entrepreneurs de morale »<sup>40</sup>, les agents véhiculent, en lien avec la verbalisation, une certaine morale par le discours qu'ils délivrent durant l'interpellation.

Plusieurs aspects des techniques de verbalisation peuvent être interrogées. Le seul fait de prévenir les femmes urinant que des voyeurs potentiels pourraient les agresser alors qu'eux-mêmes, hommes pour la plupart, sont dissimulés dans l'espace en les observant pour attendre le flagrant délit m'a semblé paradoxal. Teintées d'un évident paternalisme, ces techniques semblent de plus en plus utilisées par les pouvoirs publics. Au vu du succès des verbalisations liées aux épanchements d'urine, dont se targuent les agents de la DPSP, qui ont augmenté de près de 40% passant de 5 385 amendes en 2017 à 7666 en 2018, il semble que ces techniques soient davantage encore mobilisées à l'avenir. Si toutes les verbalisations que j'ai pu observer concernent l'urine festive, je me suis tout de même intéressé au traitement des populations sans domicile fixe qui urinent dans l'espace public. Et les agents de la DPSP affirment ne pas verbaliser ces publics SDF ou migrant car ce n'est pas un « public solvable » donc l'amende ne sera pas dissuasive car ils ne pourront pas la payer. La logique de verbalisation distingue ainsi « *les gens qui sont à l'écoute, établis dans la société et collaborent, des SDF desquels il n'y a rien à retirer. Pareil pour les migrants, si on peut rien leur prendre, on peut rien leur faire* »<sup>41</sup>. Pourtant pour ces populations, d'autres techniques existent et consistent à nettoyer à grandes eaux les zones où ces personnes habitent, qu'il s'agisse de camps ou de cabanes informelles. Dans ces lieux de vie précaires l'installation de toilettes et de lieux d'hygiène fait défaut au titre qu'ils participeraient à la sédentarisation de ces campements sauvages. La gestion de ces catégories sociales indésirables dans l'espace public, tels que les sans-abris, les sans-papiers ou les toxicomanes, conduit la DPSP à assister les missions d'évictions et la sécurisation du nettoyage des rues de Paris. L'installation de dispositifs sanitaires n'est donc jamais pérenne.

La logique répressive de la DPSP représente une méthode disciplinaire ayant pour objectif selon l'adjoint à la Maire de Paris chargé de la Propreté et de la Gestion des déchets, de « *reconstruire de la pression sociale et de recréer une forme de tabou autour des épanchements d'urine, grâce au sentiment de honte et d'humiliation d'être verbalisé et d'avoir à payer 68€ pour épanchement d'urine* »<sup>42</sup>. Pourtant il est difficile pour les autorités municipales de savoir si un procès-verbal est dissuasif car il est compliqué de vérifier qu'une personne verbalisée un soir pour épanchement d'urine, ne recommencera pas le lendemain.

La verbalisation croissante du pipi sauvage semble se concentrer principalement sur les publics festifs qui sont la catégorie sociale ciblée pour réprimer les pratiques inciviles. Si boire de l'alcool dans une ambiance festive, c'est sortir de ses limites, mettre des limites à ces débordements pour diminuer les incivilités semble être l'objectif des méthodes disciplinaires de la verbalisation. Toutefois, policer les comportements de façon directe, n'est qu'une des composantes de l'approche disciplinaire de la régulation des débordements liés à l'occupation festive de l'espace public. L'aménagement de la ville lui-même, et les méthodes de conception qui le sous-tendent, peuvent participer de la même logique, par la mise en place de dispositifs d'empêchement.

---

<sup>40</sup> Becker, Howard S., *Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance*. Editions Métailié, Paris, 1985, p.171.

<sup>41</sup> Entretien réalisé avec un inspecteur de sécurité chef de circonscription.

<sup>42</sup> De même, la directrice adjointe du cabinet de la Mairie du 10e, m'explique considérer comme très vexant de se retrouver avec 68€ d'amende pour avoir uriné. Cette honte est censée dissuader la personne qui a reçu l'amende de recommencer.

### 3) L'aménagement de l'empêchement

La production de l'espace public n'est pas neutre, elle peut induire des processus d'exclusion<sup>43</sup>, dans la mesure où l'aménagement de l'espace public constitue une méthode à part entière de régulation des comportements. Concernant l'urine les mesures visant à s'assurer du bon usage de l'espace public consistent à aménager l'empêchement. Cela peut passer par un travail sur la luminosité en éclairant davantage les recoins sombres de la ville où les personnes vont uriner. Augmenter la densité de lampadaires permet pour les pouvoirs publics d'assurer une meilleure perception de la sécurité mais semble aussi être une méthode de dissuasion des comportements inappropriés tels que l'épanchement d'urine sauvage. Cela peut aussi passer par l'installation de matériel empêchant toute forme d'appropriation de l'espace. Différentes méthodes existent. Lorsqu'il s'agit d'empêcher le pipi sauvage la peinture hydrofuge a été testée secrètement dans quatre endroits de Paris. Cette technique dite de l'« *arroseur arrosé* » consiste à renvoyer l'urine vers les chaussures de son propriétaire grâce à un revêtement hydrofuge. Cette méthode a été rapidement abandonnée car elle ne semblait pas fonctionner, paraissait polluante et très chère. Selon la même logique, une deuxième technique semble avoir trouvé un relatif succès, par l'installation d'un papier miroir sur les murs de la ville obligeant la personne urinant à être vue de tous les autres passant.e.s. Testée dans le 10ème arrondissement elle semble fonctionner depuis plusieurs années. Une dernière méthode consiste à combler les angles et les recoins concaves en les rendant convexes grâce à un remplissage artificiel de l'espace (fig.8).

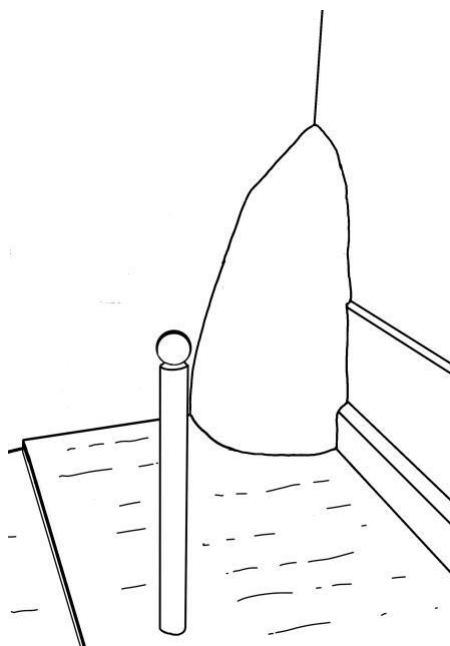


Figure 8 : Croquis d'un recoin comblé

Le déploiement de ces dispositifs d'empêchement se fait par tests successifs au même titre que l'installation d'urinoirs masculins et féminins. Pourtant, à la différence d'urinoirs ou de toilettes publiques, ces méthodes répressives constituent des aménagements *en négatif*. Ils participent d'un mouvement plus ample de construction urbaine : la ville est en effet parsemée de ces micro-aménagements qui empêchent tout individu de s'approprier l'espace durablement. Cette

<sup>43</sup> Froment-Maurice, Muriel, *Produire et réguler les espaces publics contemporains : Les politiques de gestion de l'indésirabilité à Paris*. Thèse de doctorat en géographie à l'université Paris-Est, 2016, p. 5.

spatialisation de l'empêchement passe en particulier par l'abolissement des recoins et la clôture de l'espace. Le matériel d'empêchement et les détournements d'usage du mobilier peuvent participer à une forme d'effacement symbolique de populations non désirables au profit d'occupations plus éphémères de l'espace. L'approche de l'espace public en terme d'appropriation nous oblige à penser les inégalités sociales et rapports de pouvoir dans leur dimension spatiale. Si l'espace public est théoriquement caractérisé par son accessibilité, il est aussi producteur d'une certaine morale qui vise à inciter certains comportements et à en empêcher d'autres.

L'aménagement de l'espace urbain par des méthodes disciplinaires, rendant la ville plus ou moins inconfortable à l'ensemble des citoyens, semble s'éloigner de l'hospitalité et du droit à la ville pour tous et toutes. Par ailleurs, en l'absence d'équipement sanitaires adaptés, supprimer les coins, comme on supprime les bancs pour éviter la présence des sans-abris dans certains quartiers, risque en fait de renforcer les nuisances en augmentant l'exhibition, ainsi que la salissure d'endroits plus exposés ; ainsi que le malaise et la désertion de l'espace public pour celles qui ne peuvent pas se permettre de s'exhiber pour uriner.

En réponse aux pratiques légalement considérées comme des mésusages, ou provoquant chez certains citoyens un sentiment de surutilisation de l'espace public par d'autres catégories d'utilisateurs, le processus d'imposition des normes de civilité et de bienséance s'exprime par un panel de méthodes, mises en œuvre par les services municipaux. Le sentiment de débordement que génère l'urine sauvage auprès des riverains, des commerçants et des autorités publiques entraîne la nécessité pour la puissance publique de réguler différents éléments de l'espace public. De l'installation de sanitaires jusqu'à la verbalisation des personnes urinant dans la rue, et à l'aménagement disciplinaire de l'espace public, le curseur de modes de régulation va du plus positif (augmentation des espaces de commodités urbaines) au plus négatif (rétrécissement et contrôle de l'espace public).

\*\*\*

L'urine sauvage apparaît comme un indicateur insolite des humeurs de la ville. Les traces qu'elle laisse derrière elle sont le reflet d'une occupation festive et nocturne des espaces publics. Ce fluide qui se répand dans les confins urbains engendre des conflits entre différents publics et attentes de l'espace urbain. Le sentiment d'envahissement de la part de certains riverains par un fluide liquide mais aussi par un flux sonore, par un flux humain, qui se répand dans les rues, nous renvoie au registre des façons de circuler dans l'espace public. Face à la forte augmentation de la fréquentation des voies sur les berges de la Seine en période estivale et des nuisances générées, un arrêté préfectoral pris le 24 juin 2019 vise l'interdiction de la consommation, de la détention et du transport de boissons alcooliques sur les berges : il constitue une façon de réguler les pratiques festives d'occupation de l'espace public dont l'urine sauvage est le corollaire, en réglementant encore plus avant l'usage de cet espace. Interdire aux citoyens de boire en dehors de leur domicile où des lieux de consommation, constitue une étape supplémentaire de rétrécissement des espaces de loisirs libres d'accès et une diminution de l'hospitalité de l'espace public. Il est néanmoins peu probable que cela rende moins difficile à contenir les rituels festifs urbains, aujourd'hui propres à une diversité de milieux sociaux, au point de faire partie de la culture urbaine contemporaine.

Contacts : Sarah Bourcier et Marine Legrand  
[bourciersara@gmail.com](mailto:bourciersara@gmail.com)  
[marine.legrand@enpc.fr](mailto:marine.legrand@enpc.fr)

## Bibliographie

- Becker, Howard S., *Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance*. Editions Métailié, Paris, 1985.
- Bereni, Laure, Chauvin, Sébastien, Jaunait, Alexandre et Reveillard, Anne, *Introductions aux études de genre*, De Boeck, 2012.
- Blidon Marianne. « Genre et ville, une réflexion à poursuivre ». In: *Les Annales de la recherche urbaine*, N°112, 2017.
- Damon, Julien. « Les toilettes publiques : un droit à mieux aménager », *Droit social*, n° 1, 2009, pp. 103-110.
- Deleuze, Gilles, *Foucault*, Editions de Minuit, 1986.
- Froment Maurice, Muriel, *Produire et réguler les espaces publics contemporains : Les politiques de gestion de l'indésirabilité à Paris*. Thèse de doctorat en géographie à l'université Paris-Est, 2016.
- Goffman, Erving. *Comment se conduire dans les lieux publics. Notes sur l'organisation des rassemblements*. Economica [1963], 2013.
- Joseph, Isaac. « L'espace public comme lieu de l'action ». In: *Les Annales de la recherche urbaine*, n°57-58, 1992. Espaces publics en villes.
- \_\_\_\_\_ « Prises, réserves, épreuves ». In: *Communications*, 65, 1997. L'hospitalité.
- Lévy-Piarroux Yveline. « Dehors/dedans: les lieux de l'urbanité ». In: *Espaces Temps*, 33, 1986. Voyage au centre de la ville. Éloge de l'urbanité. pp. 20-26.
- Lieber, Marylène. *Genre, violences et espaces publics. La vulnérabilité des femmes en question*. Presses de Sciences Po, 2008.
- Moore, Sarah et Breeze, Simon, « Spaces of Male Fear: The Sexual Politics of Being Watched », *British Journal of Criminology*, Vol. 52, No. 6, 2012, pp. 1172-1191.
- Rivoal, Haude, « Virilité ou masculinité ? L'usage des concepts et leur portée théorique dans les analyses scientifiques des mondes masculins », *Travailler*, n°38, 2017/2, pp. 141-159.
- Rey-Robert, Valérie, *Une culture du viol à la française. Du « troussage de domestique à la « liberté d'importuner »*. Editions Libertalia, 2019.

### **Articles de presse et sources :**

Rabut, Stéphane. « La guerre aux pipis sauvages est déclarée », *Flush magazine*, n°1, 2019, p. 15.

<https://www.paris.fr/services-et-infos-pratiques/environnement-et-espaces-verts/proprete/les-sanisettes-2396>

<https://www.bvoltaire.fr/les-pisseuses-se-rebiffent-contre-les-uritrottoirs/>

<https://www.paris.fr/pages/les-sanisettes-2396>

<https://www.reseau-vivre-paris.fr/2018/03/le-reseau-vivre-paris-pourquoi-comment/>

### **Emissions de radio et vidéos :**

Biarrotte, Lucile, « Les toilettes : constructions spatiales et sociales », TEDx Champs Elysées Women, Youtube, 29 novembre 2017, URL : [https://www.youtube.com/watch?v=xQp\\_9xpylTg](https://www.youtube.com/watch?v=xQp_9xpylTg)

<https://www.franceculture.fr/emissions/du-grain-a-moudre/le-nudge-une-technique-de-persuasion-sous-influence>